



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT**

**RAPPORT FINANCIER ET COMPTES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1975
et
RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE ET UNIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 7A (A/31/7/Add.1)

NATIONS UNIES



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT**

**RAPPORT FINANCIER ET COMPTES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1975
et
RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE ET UNIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 7A (A/31/7/Add.1)

NATIONS UNIES

New York, 1976

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les noms de pays figurant dans le présent document sont ceux qui étaient en usage pendant la période considérée.

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Pages</u>
Lettres d'envoi	v
I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1975	1
II. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	20
III. COMPTES DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1975	21
Etat I. Programme des Nations Unies pour le développement - Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975	22
Etat II. Programme des Nations Unies pour le développement - Bilan au 31 décembre 1975	23
Etat III. Programme des Nations Unies pour le développement - Etat, au 31 décembre 1975, de la réserve pouvant donner lieu à distribution et de la réserve opérationnelle	24
Etat IV. Programme des Nations Unies pour le développement - Etat récapitulatif des variations de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975	25
Etat V. Programme des Nations Unies pour le développement - Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins développés - Etat des fonds au 31 décembre 1975	26
Etat VI. Programme des Nations Unies pour le développement - Programme des Nations Unies pour le développement en tant qu'organisation chargée de l'exécution de ses propres projets - Etat des fonds au 31 décembre 1975	27
Etat VII. Programme des Nations Unies pour le développement - Programme des Nations Unies pour le développement en tant qu'organisation chargée de l'exécution des projets du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population - Etat des fonds au 31 décembre 1975	28
Etat VIII. Programme des Nations Unies pour le développement - Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD - Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1975	29
Notes faisant partie intégrante des états financiers	30

TABLE DES MATIERES (suite)

Chapitres

Pages

TABLEAUX RELATIFS AUX COMPTES

1A.	Etat des contributions volontaires annoncées du 31 décembre 1975 Première partie : PNUD	33
	Deuxième partie : Fonds pour les mesures spéciales	34
1B.	Obligations des gouvernements au titre des contributions statutaires aux dépenses des programmes : situation au 31 décembre 1975	35
1C.	Obligations des gouvernements au titre de leurs contri- butions de contrepartie en espèces aux projets : situation au 31 décembre 1975	37
1D.	Obligations des gouvernements au titre de leur participation aux frais (projets) : situation au 31 décembre 1975	39
2.	Recettes accessoires au 31 décembre 1975	40
3.	Dépenses de 1975 par organisation	41
4.	Budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes - Dépenses engagées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1975	42
5.	Placements et prêts au logement au 31 décembre 1975	43
6.	Programme de formation d'administrateurs adjoints - Etat des fonds au 31 décembre 1975	45
7.	Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD - Etat réca- pitulatif des contributions annoncées au 31 décembre 1975 ..	46
8.	Fonds d'affectation spéciale - Placements et dépôts au 31 décembre 1975	51
9.	Solde inutilisé des allocations au 31 décembre 1975	53
10.	Dépenses prévues et dépenses effectives des organisations en 1975	54
IV.	RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	55

LETTRES D'ENVOI

Le 30 avril 1976

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 15.1 du règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes annuels du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975, que j'approuve par la présente lettre.

Des copies de ces états financiers sont également transmises au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

L'Administrateur du Programme des
Nations Unies pour le développement

(Signé) Bradford MORSE

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 25 juin 1976

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement présentés par l'Administrateur du Programme pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975. Le Comité des commissaires aux comptes les a examinés et certifiés exacts.

Je vous communique en outre le rapport du Comité sur les comptes du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'exercice 1975.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

L'Auditeur général du Canada,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) J. J. MACDONELL

Monsieur le Président de l'Assemblée
générale des Nations Unies
New York

1. L'Administrateur a l'honneur de présenter ci-après son rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975, ainsi que les comptes vérifiés du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes. Les comptes se composent de huit états et de dix tableaux et concernent également les fonds d'affectation spéciale énumérés dans l'état VIII, dont la responsabilité a été confiée à l'Administrateur.

2. Ces rapports et comptes sont présentés conformément à la décision que l'Assemblée générale 1/ a prise d'accepter la recommandation de la Cinquième Commission 2/, et conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du Programme des Nations Unies pour le développement que le Conseil d'administration a approuvés à sa treizième session (DP/2/Rev.1) et modifiés à ses dix-neuvième session (E/5646) et vingt et unième session (E/5779).

3. Dans les états financiers du PNUD, les chiffres ont été calculés compte tenu des données pertinentes tirées des comptes annuels des organisations participantes et chargées de l'exécution, ce qui permet à l'Administrateur de soumettre un seul état récapitulatif pour 1975 conformément à la pratique inaugurée en 1973. A la date d'établissement des comptes et états financiers du PNUD, les organisations suivantes avaient communiqué des états financiers vérifiés :

Banque asiatique de développement
Agence internationale de l'énergie atomique
Organisation internationale du Travail
Organisation mondiale de la santé
Union postale universelle

4. Les autres organisations énumérées ci-après ont communiqué leurs comptes et états financiers avant vérification :

Organisation des Nations Unies
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Programme des Nations Unies pour le développement (en tant qu'organisation chargée de l'exécution de ses propres projets)
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Banque interaméricaine de développement
Union internationale des télécommunications
Banque mondiale
Organisation de l'aviation civile internationale
Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Organisation météorologique mondiale

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Supplément No 16 (A/6316), p. 98, point 78 de l'ordre du jour.

2/ Ibid., vingt et unième session, Annexes, point 78 de l'ordre du jour, document A/6596.

5. Comme il était indiqué dans le rapport financier de l'an dernier, si des changements devaient être apportés, après vérification, aux comptes de ces organisations participantes et chargées de l'exécution, ils seront portés à la connaissance de l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session, et à celle du Conseil d'administration du PNUD lors d'une session ultérieure. De même, l'Administrateur transmettra à l'Assemblée et au Conseil d'administration, lors d'une session ultérieure, le texte de toutes résolutions pertinentes adoptées par les organes délibérants ou directeurs des organisations participantes et chargées de l'exécution au sujet des comptes vérifiés, comme le prévoit l'article 15.2 du règlement financier du Programme des Nations Unies pour le développement.

6. Les changements importants signalés en ce qui concerne les comptes de 1974 par les organisations qui n'avaient pas communiqué leurs comptes vérifiés à la date de la présentation du rapport financier de l'Administrateur pour 1974 sont les suivants :

a) Le total des dépenses des organisations qui apparaissait dans le tableau III des comptes du PNUD pour 1974 était de 337 438 782 dollars. La Banque interaméricaine de développement a indiqué dans ses états financiers vérifiés des dépenses d'un montant de 195 699 dollars, au lieu de 252 953 dollars, montant initialement indiqué au PNUD. Il a été tenu compte de cette différence (57 254 dollars) dans les comptes du PNUD pour 1975. Cet ajustement ramène à 337 381 528 dollars le montant des dépenses indiquées pour 1974 par les organisations chargées de l'exécution.

b) Le solde inutilisé des allocations (666 670 511 dollars) qui était indiqué dans la "note" figurant au bas de l'état II a été augmenté de 24 461 008 dollars à la suite de l'examen approfondi mentionné au paragraphe 48 du rapport de l'Administrateur pour 1974 3/.

Changements apportés en 1975 aux politiques et pratiques comptables

7. Les comptes de 1975 sont présentés de la même manière que ceux des exercices antérieurs. Cependant, dans le cadre du processus permanent d'amélioration de la présentation des comptes visant à donner un tableau plus exact de la situation financière du Programme, on y a ajouté en 1975 deux états et deux tableaux :

a) un état de la réserve pouvant donner lieu à distribution et de la réserve opérationnelle (état III), b) un état indiquant la source et l'utilisation des fonds (état IV), c) un tableau des dépôts et investissements des fonds d'affectation spéciale gérés par l'Administrateur (tableau 8), et d) un tableau indiquant, pour chaque organisation, les prévisions de dépenses et les dépenses effectives (tableau 10). L'inclusion de ce dernier tableau a été recommandée par le Comité des commissaires aux comptes au paragraphe 21 de son rapport sur les comptes de 1974 4/.

3/ Ibid., trentième session, Supplément No 7A (A/10007/Add.1).

4/ Ibid., chap. IV.

8. On trouvera dans les notes faisant partie intégrante des états financiers une explication succincte des politiques comptables appliquées pour l'établissement des états et des tableaux.

9. Une modification à apporter à l'article XV du règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD, qui a trait à la vérification des comptes, a été approuvée par le Conseil d'administration à sa vingt et unième session (E/5779).

Situation financière du PNUD

10. Au paragraphe 10 du rapport de l'an dernier 3/, il est dit qu'à la fin de 1974, les réserves du PNUD pouvant donner lieu à distribution avaient été ramenées à 10,4 millions de dollars après déduction du déficit d'exploitation de 1974 (18,2 millions de dollars) et du déficit imputable aux écarts entre le coût standard et le coût réel des services d'experts affectés aux projets (37,1 millions de dollars). Le rapport ajoutait que si cette tendance se maintenait en 1975 sans qu'il y ait d'augmentation sensible des recettes du PNUD, il faudrait sans doute utiliser la réserve opérationnelle pour couvrir tout déficit qui pourrait apparaître à la fin de 1975.

11. A la fin de 1975, l'excédent des dépenses sur les recettes a atteint 82,6 millions de dollars. En outre, l'écart final entre le coût standard et le coût réel des services d'experts et des bourses s'est élevé à environ 10,4 millions de dollars pour 1975 (après ajustement du coût standard des services d'experts, qui a été porté à 3 500 dollars par mois de travail d'experts à dater du 1er janvier 1975, après approbation du Conseil d'administration). Le déficit d'exploitation atteint donc au total 93 millions de dollars pour 1975; il a été épongé en prélevant 10,4 millions de dollars sur le solde de la réserve pouvant donner lieu à distribution reporté de 1974 sur 1975 (ce qui a eu pour effet d'épuiser cette réserve) et en imputant le solde sur la réserve opérationnelle à titre de mesure à court terme. Le solde de la réserve opérationnelle à la fin de 1975 est donc de 63 millions de dollars. Une grande partie de la réserve opérationnelle étant constituée par des avoirs qui ne sont pas immédiatement réalisables, la situation était critique à la fin de 1975. Il en est résulté une grave crise de trésorerie qui a commencé à se faire sentir vers le milieu de 1975; il a été remédié à cette insuffisance du Fonds de roulement grâce à une avance à court terme de 10 millions de dollars consentie par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (et remboursée en janvier 1976) et à l'utilisation intégrale de l'encaisse et des dépôts convertibles du PNUD.

12. Dans cette situation financière, manifestement la plus critique que le PNUD ait jamais connue, l'Administrateur a pris des mesures pour aligner les dépenses sur les ressources disponibles. Le problème financier auquel le PNUD devait faire face a été examiné en détail à la vingt et unième session du Conseil d'administration, qui a eu lieu en janvier et février 1976; une série de mesures visant à assurer que le montant des dépenses n'excédera pas le montant prévu des ressources ont été adoptées et sont en cours d'exécution. La décision essentielle a été de limiter les dépenses de 1976 au titre des programmes à 370 millions de dollars environ. Parmi les autres mesures, on peut citer la réduction des dépenses d'administration et d'appui aux programmes et l'amélioration du système

d'échanges de renseignements financiers entre le PNUD et les organisations participantes et chargées de l'exécution.

13. Les coûts et les taux d'inflation continuant à augmenter, il semble peu probable que le PNUD puisse maintenir l'accélération du rythme d'exécution des programmes qui s'est manifestée ces trois dernières années si ses nouvelles ressources ne s'accroissent pas sensiblement. Pour assurer l'intégrité financière du Programme et établir des structures financières solides, il semble indispensable de constituer des réserves adéquates qu'on puisse utiliser en période de déséquilibre des mouvements de trésorerie. Au minimum, le PNUD devrait pouvoir compter en 1976 sur des ressources qui lui permettent de reconstituer sa réserve opérationnelle pour la reporter à son niveau normal actuellement fixé à 150 millions de dollars.

14. L'Administrateur estime qu'il est indispensable de prendre des mesures appropriées et adéquates pour permettre au PNUD de faire face automatiquement et avec une certaine souplesse aux pénuries temporaires de liquidités qui risquent de se produire de temps à autre. Un moyen d'y parvenir serait de l'habiliter à utiliser d'autres fonds qu'il gère pour obtenir des avances à court terme prélevées sur des fonds commis à la garde et placés sous le contrôle du Secrétaire général ou d'autres organismes des Nations Unies et de gouvernements participant aux activités du PNUD. L'Administrateur est donc d'avis qu'il est de la plus haute importance pour le fonctionnement futur du Programme qu'il y ait possibilité d'emprunter à court terme. Le PNUD ne peut y être autorisé que par une décision en 1976 de l'Assemblée générale.

15. Les arriérés de contributions des gouvernements pour 1975 et les exercices antérieurs s'élevaient à 41,6 millions de dollars à la fin de 1975. A la date où le présent rapport est écrit, les versements effectués par les gouvernements ont ramené ce chiffre à environ 31,8 millions de dollars, montant encore très élevé si l'on tient compte de l'état actuel des ressources du PNUD et de l'insistance avec laquelle le Conseil d'administration, à sa vingt et unième session, a demandé aux gouvernements d'acquitter tous leurs arriérés de contributions aussitôt que possible en 1976. L'Administrateur a été prié de faire un effort particulier pour faire en sorte que ces sommes soient versées avant le 15 avril 1976.

16. Un autre problème qui influe sur la situation financière du PNUD est l'accumulation de monnaies non convertibles, atteignant à la fin de 1975 l'équivalent de 28,2 millions de dollars. L'impossibilité où se trouve le PNUD d'utiliser ces monnaies de la façon et au moment voulus demeure un sujet majeur de préoccupation.

17. En 1975, le montant des recettes accessoires a fortement diminué, ce qui est essentiellement imputable aux pertes au change subies en 1975. Les ajustements de change sont comptabilisés comme recettes accessoires en application des règles de gestion financière 110.1 et 114.10 et sont essentiellement imputables à l'application de la règle 114.10 qui stipule que lorsque le taux de change fixé pour les opérations de l'Organisation des Nations Unies est modifié en ce qui concerne une monnaie donnée, le disponible en cette monnaie ainsi que tout élément de l'actif ou du passif libellé dans cette monnaie sont réévalués et la perte ou le gain au change sont portés au débit ou au crédit d'un compte central, dont le solde en fin d'exercice est comptabilisé comme recette accessoire. C'est pourquoi les pertes au change enregistrées pendant un exercice financier quelconque

proviennent en grande partie de réévaluations et ne représentent pas en fait une diminution des liquidités du PNUD, puisqu'il s'agit essentiellement d'une opération comptable rendue nécessaire par le fait que les comptes du PNUD sont tenus en dollars des Etats-Unis alors qu'une partie de l'actif est libellée en d'autres monnaies et que certaines transactions sont également effectuées dans d'autres monnaies.

18. En 1975, les fluctuations rapides et fréquentes des taux pratiqués sur le marché des changes ont eu pour effet d'accroître l'écart entre le taux appliqué par l'Organisation des Nations Unies et le taux du marché, ce qui a considérablement augmenté le montant des gains et des pertes comptabilisés au cours de l'exercice.

19. Dans la note qui figure au bas du bilan, il est dit que les allocations non utilisées à la fin de 1975 s'élevaient au total à 712,6 millions de dollars des Etats-Unis. Sur ce montant, les allocations inutilisées pour 1977 et les exercices ultérieurs, c'est-à-dire la période au-delà du présent cycle (1972-1976) des chiffres indicatifs de planification (CIP), représentent 175,4 millions de dollars. Ainsi qu'il est dit au paragraphe 11 du rapport de l'an dernier 3/, on a entrepris d'apurer les comptes des allocations non utilisées versées aux organisations participantes et chargées de l'exécution. Le montant total de l'ajustement qui en est résulté apparaît au tableau 9. En ce qui concerne ces allocations non utilisées, il convient de noter que le montant des ressources prévu en 1976 pourrait ne pas être suffisant pour qu'on puisse utiliser la totalité de ces allocations avant la fin du présent cycle de CIP, à la fin de 1976.

Coût standard des services d'experts et compte d'écarts entre coût standard et coût réel

20. A la fin de 1974, le déficit cumulé du compte d'écarts entre coût standard et coût réel des services d'experts s'est chiffré à 37,2 millions de dollars, montant qui a été déduit du solde de la réserve pouvant donner lieu à distribution, ainsi qu'il était indiqué au paragraphe 12 du rapport de l'exercice précédent.

21. Ce déficit est dû à l'écart entre le coût réel et le coût standard fixé pour les mois fournis de services d'experts et utilisé pour imputer ces services sur les budgets des projets. La persistance de l'inflation et de la hausse des prix a fait monter le coût réel au-delà du coût standard fixé, ce qui a amené le Conseil d'administration à approuver à sa dix-neuvième session une augmentation du coût standard des services d'experts, le portant de 2 500 à 3 000 dollars par mois avec effet au 1er janvier 1975, puis à approuver, à sa vingt et unième session, en janvier 1976, une nouvelle augmentation de ce coût, le portant cette fois à 3 500 dollars par mois avec effet rétroactif au 1er janvier 1975. En dépit de ces décisions et ainsi qu'il a déjà été dit, il restait à la fin de 1975 un déficit d'environ 10,4 millions de dollars au compte d'écarts concernant les services d'experts et les bourses, et ce déficit a été déduit de la réserve pouvant donner lieu à distribution, comme on l'avait fait pour les exercices antérieurs.

22. Le coût des services d'experts étant l'élément principal du coût des programmes, son augmentation constante au cours des trois dernières années a fait l'objet de longues discussions au Conseil d'administration à ses vingtième et

vingt et unième sessions. Le Conseil a approuvé la proposition de l'Administrateur tendant à revoir le système des coûts standard et il a recommandé que soit créé un groupe de travail chargé d'en examiner le fonctionnement (voir par. 18 du document DP/173); que ce groupe de travail cherche à établir comment les organisations pourraient être amenées à réduire le coût réel des services d'experts; que l'Administrateur s'efforce d'assurer, en coopération avec les organisations intéressées, que les comptes des dépenses engagées pour les experts puissent être examinés dans chaque organisation et en tout temps à la demande de la Division des finances du PNUD et que les renseignements voulus soient fournis aux commissaires aux comptes de ces organisations de manière à leur permettre de vérifier les montants imputés sur ces comptes; et enfin que l'Administrateur invite les organisations à se conformer strictement aux directives existantes et à toute directive ultérieure concernant les éléments de dépenses imputés sur les comptes des dépenses engagées pour les experts et à soumettre toute dépense inhabituelle à l'approbation du Directeur de la Division des finances du PNUD avant de l'imputer sur ces comptes.

23. Le Conseil d'administration a prié l'Administrateur d'examiner la question de la redéfinition des éléments à inclure dans le coût réel des services d'experts et dans le calcul du coût standard de ces services en vue de renforcer le contrôle et de réduire ainsi le coût réel au minimum; il l'a prié aussi d'étudier la possibilité et l'opportunité de porter en compte le coût réel des services d'experts et des bourses; enfin, il lui a demandé de faire rapport sur ces questions au Conseil lors de sa vingt-deuxième session. A la date de la rédaction du présent rapport, le Groupe de travail avait terminé son étude et il est probable que le Conseil d'administration décidera à sa vingt-deuxième session de la méthode à utiliser à l'avenir pour comptabiliser et budgétiser le coût des services d'experts et des bourses.

Frais généraux des organisations

24. On se rappellera que certaines organisations participantes et chargées de l'exécution des projets devaient au PNUD un montant d'environ 8 millions de dollars qui représentait un trop perçu au titre de leurs frais généraux pour l'exécution de projets du type Fonds spécial avant le 1er janvier 1972. Dans le cas de deux organisations, l'UIT et l'OMM, le Conseil d'administration avait décidé à sa dix-neuvième session d'autoriser l'Administrateur à passer par profits et pertes un montant total de 795 630 dollars. Ainsi qu'il était indiqué dans le rapport de l'année précédente, un accord avait été conclu avec la FAO, la principale des organisations en question, aux termes duquel 56 p. 100 environ du montant dû seraient remboursés au PNUD, et le Conseil d'administration devait être prié à sa vingtième session, en juin 1975, d'autoriser l'Administrateur à passer par profits et pertes les 44 p. 100 restants. L'Administrateur avait demandé l'autorisation d'appliquer la même formule de règlement à l'OIT, l'UNESCO et l'OMS. Cette autorisation ayant été accordée, le trop-perçu de ces organisations a été passé par profits et pertes en 1975. En outre, l'accord ci-après a été conclu au sujet du remboursement des soldes :

La FAO remboursera un montant de 2 775 130 dollars en cinq versements égaux s'échelonnant de 1976 à 1980;

L'UNESCO remboursera un montant de 893 099 dollars en deux versements égaux en 1977 et 1978;

L'OIT remboursera un montant de 234 129 dollars en deux versements égaux en 1976 et 1977.

25. En 1974, l'Organisation mondiale de la santé avait déjà remboursé la totalité du montant dû par elle. Par conséquent, le montant passé par profits et pertes lui a été remboursé en 1975.

26. En 1975, l'UIT avait formulé une demande de remboursement supplémentaire de frais généraux d'un montant total de 369 000 dollars pour les années 1973 et 1974. Ayant été saisi de cette demande, le Conseil d'administration a autorisé à sa vingt et unième session l'Administrateur à verser 232 194 dollars à l'UIT, conformément à la demande de remboursement spécial au titre des frais généraux qu'elle avait formulée pour 1973, et il a décidé d'étudier la demande formulée pour 1974 à sa vingt-deuxième session, compte tenu de l'examen auquel aura procédé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et de réexaminer les critères concernant la méthode de remboursement des frais généraux aux petites organisations. Actuellement, les frais généraux sont remboursés aux petites organisations (c'est-à-dire celles dont le programme exécuté chaque année ne dépasse pas 10 millions de dollars des Etats-Unis) selon une "formule souple" approuvée par le Conseil et différant de l'arrangement qui a porté à 14 p. 100 des dépenses effectives le taux de remboursement applicable aux grandes organisations. L'ensemble de la question du taux de remboursement des frais généraux aux organisations sera examiné par le Conseil d'administration à sa vingt-quatrième session en juin 1977.

Réserve du Programme

27. Le tableau 3 annexé aux comptes indique les dépenses totales imputées sur la réserve du Programme en 1975. Les dépenses nettes se sont élevées à 13 240 081 dollars (soit 3 356 843 dollars pour les services industriels spéciaux, 510 140 dollars pour des études de faisabilité en matière d'investissement, 4 816 920 dollars pour des projets de secours à la suite de catastrophes naturelles et 1 556 178 dollars pour des projets divers).

28. Les dépenses totales en 1975 comprennent un montant de 3 millions de dollars viré au Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés, conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa quatorzième session.

29. A sa vingtième session, le Conseil d'administration a décidé que, pour la période 1977-1981, la réserve du Programme servira a) à financer les premières mesures d'assistance en cas de catastrophe naturelle et l'aide au relèvement et à la reconstruction des zones sinistrées; et b) à financer les dépenses imprévues, y compris les activités spéciales et les études tendant à élargir la portée du Programme, comme l'assistance à des fins humanitaires aux mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA et les activités tendant à promouvoir la coopération technique entre pays en développement en l'absence de ressources disponibles ailleurs à ces fins, et à évaluer les activités actuelles.

Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays
les moins développés

30. Ce fonds a été constitué par le Conseil d'administration à sa quatorzième session pour fournir une assistance aux pays les moins développés. Le Conseil d'administration avait notamment décidé d'y consacrer 12 millions de dollars de la réserve du Programme pendant la période 1973-1976, à raison de 3 millions de dollars par an. Conformément à cette décision, un montant de 3 millions de dollars a été viré de la réserve du Programme au Fonds en 1975. L'état V indique la situation du Fonds à la fin de 1975. Le solde disponible au 31 décembre 1975 à des fins de programmation s'élevait à 11,9 millions de dollars.

Budget des services administratifs et des services d'appui
aux programmes

31. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 1975 qui ont été présentées au Conseil d'administration et approuvées par lui s'établissent comme suit :

	<u>Montant brut</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant net</u>
Dix-huitième session <u>5/</u>	52 783 800	8 718 500	44 065 300
Dix-neuvième session <u>6/</u>	5 151 700	720 000	4 431 700
Vingtième session <u>7/</u>	976 300	-	976 300
Vingt et unième session <u>8/</u>	2 675 600	(280 400)	2 956 000
Total	<u>61 587 400</u>	<u>9 158 100</u>	<u>52 429 300</u>

32. Le montant total des crédits approuvés à la dix-huitième session comprenait une somme de 199 000 dollars (nette) affectée à la création, au PNUD, d'un groupe spécial pour la coopération technique entre pays en développement. Le montant de 976 300 dollars approuvé à la vingtième session concerne le transfert du siège du PNUD au nouveau bâtiment de la United Nations Development Corporation.

33. Les engagements non réglés maintenus à la fin de 1975 sont indiqués au tableau 4. Tous les autres engagements non réglés au 31 décembre 1975 ont été annulés. Tout élément de dépenses diverses relatif à 1975 mais payé en 1976 sera imputé sur le budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes pour 1976.

5/ Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-septième session, Supplément No 2A (E/5543/Rev.1), par. 459, et E/5540, par. 188.

6/ Ibid., cinquante-neuvième session, Supplément No 2 (E/5646), par. 409, et ibid., cinquante et unième session, E/5046, par. 388.

7/ Ibid., cinquante-neuvième session, Supplément No 2A (E/5703/Rev.1), par. 393.

8/ Ibid., soixante et unième session, Supplément No 2A (E/5779), par. 364.

Le PNUD en tant qu'organisation chargée de l'exécution
de ses propres projets

34. Les activités du Bureau de l'exécution des projets du PNUD ont continué de se développer en 1975. Le Bureau a exécuté des projets du PNUD pour un montant de 30,6 millions de dollars, ce qui représente une augmentation sensible par rapport à 1974. Les allocations nettes effectuées en 1975 se sont élevées à 44,3 millions de dollars et le solde des allocations non utilisées était de 38,1 millions de dollars à la fin de l'année. A sa vingtième session, le Conseil d'administration a constaté que le Bureau de l'exécution des projets avait pu contribuer nettement à l'amélioration du rythme d'exécution des programmes tout en maintenant les frais généraux à un niveau minimum. Le Conseil s'est également félicité de la nomination, à la tête du Bureau de l'exécution des projets, de l'Administrateur assistant chargé des opérations et des achats, mesure qui reflète dûment l'importance qu'il convient d'attacher aux travaux de ce service.

35. L'état VII récapitule les activités du Bureau en 1975 en tant qu'organisation chargée de l'exécution des projets financés par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population. Les dépenses nettes relatives à ces projets se sont chiffrées en 1975 à 13,4 millions de dollars.

Fonds d'affectation spéciale gérés par l'Administrateur

36. L'état VIII, l'état récapitulatif des fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 1975 et les tableaux connexes 6, 7 et 8 indiquent, pour ces fonds, le montant des recettes et des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1975 ainsi que le montant de l'actif et du passif à fin 1975. Comme tous les renseignements financiers apparaissent clairement dans les états et tableaux, lesquels indiquent également l'augmentation ou la diminution du solde inutilisé des fonds, on s'est contenté d'ajouter ci-après pour chaque fonds le texte portant autorisation de sa création et une brève description de ses objectifs et ses activités.

37. Le tableau 6 des comptes du PNUD indique le solde des fonds d'affectation spéciale pour le programme de formation d'administrateurs adjoints, étant donné que ces fonds sont intégrés dans les comptes du PNUD.

Fonds d'affectation spéciale en faveur des pays et des peuples coloniaux

38. Ce fonds d'affectation spéciale a été créé en application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, conformément aux résolutions 1515 (XV) et 3118 (XXVIII) de l'Assemblée générale. A sa dix-huitième session, le Conseil d'administration a pris note du rapport de l'Administrateur (DP/66) sur les mesures prises en ce qui concerne l'application de ces résolutions, a approuvé les recommandations qui y figuraient, a autorisé l'Administrateur à aider les pays et les peuples coloniaux en utilisant les ressources générales du Programme et a invité les Etats membres à verser des contributions additionnelles à cette fin.

39. A la vingtième session du Conseil d'administration, l'Administrateur a fait un exposé détaillé et complet des trois principaux aspects de l'assistance que le PNUD accorde aux pays et aux peuples coloniaux : mesures prises depuis la dix-neuvième session du Conseil, situation actuelle en ce qui concerne les pays déjà indépendants ou sur le point de le devenir - ainsi que d'autres pays coloniaux d'Afrique -, y compris les mouvements de libération, et problèmes liés à l'action globale du PNUD en matière de coopération avec les pays et les peuples coloniaux (DP/128/Add.2).

40. Le Conseil a pris acte avec satisfaction des renseignements communiqués par le PNUD et a notamment lancé un appel aux Etats membres pour qu'ils renforcent l'action du PNUD en faveur des peuples d'Afrique et de leurs mouvements de libération reconnus par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en fournissant des ressources supplémentaires au fonds créé à cet effet ou en augmentant les ressources générales du PNUD afin de l'aider à s'acquitter des obligations qui lui incombent à cet égard. Le Conseil a aussi demandé à l'Administrateur de lui faire rapport à sa vingt-quatrième session sur l'exécution du programme d'assistance du PNUD en faveur des pays et des peuples coloniaux, en particulier des projets exécutés en collaboration entre le PNUD et les mouvements africains de libération reconnus par l'OUA.

Fonds d'équipement des Nations Unies

41. Le Fonds d'équipement a été créé par la résolution 2186 (XXI) de l'Assemblée générale et sa gestion a été confiée à l'Administrateur du PNUD et au Conseil d'administration par la résolution 2321 (XXII) de l'Assemblée. A sa dix-huitième session, en février 1974, le Conseil d'administration a approuvé la nouvelle orientation des activités du Fonds.

42. Les nouvelles politiques adoptées par le Conseil d'administration en juin 1974 (DP/57 et E/5543/Rev.1) ont conduit à l'élaboration de projets visant à fournir une aide immédiate aux populations déshéritées, en particulier dans les pays les moins développés. L'ampleur des projets, leur mode de gestion et les moyens techniques nécessaires ont été déterminés de façon à assurer la pleine participation des bénéficiaires. Dans de nombreux cas, le PNUD ou d'autres sources d'assistance technique ont fourni un appui en début d'exécution de ces projets. Des institutions nationales des pays bénéficiaires ont assuré l'exécution des projets.

43. Le Fonds est en mesure de fournir directement aux déshérités une assistance en capital sous la forme de petits versements; il est aidé en cela par un réseau d'experts internationaux en place sur le terrain qui relèvent des représentants résidents du PNUD et qui ont fréquemment été à même de déterminer dans quels cas cette assistance pourrait produire des résultats immédiats.

44. En raison de la simplicité de leur structure administrative et technique, ces projets ont pu être exécutés sans qu'il faille attendre la création d'institutions appropriées, l'adoption d'une législation connexe ou la mise au point des détails en matière de planification centrale.

45. On a activement recherché les moyens de passer par l'intermédiaire des organismes de crédit pour accorder et gérer des prêts de faible montant à des

personnes ne remplissant pas les conditions requises pour bénéficier du crédit ordinaire, et d'utiliser les sommes remboursées pour aider de nouveaux emprunteurs tout en permettant aux personnes qui avaient remboursé leurs dettes conformément à leurs obligations d'avoir accès aux sources de crédit ordinaires. L'insuffisance des ressources du Fonds a toutefois empêché d'accroître sensiblement les capitaux à la disposition de ces organismes, ce qui explique qu'on n'ait pu obtenir un volume d'assistance technique extérieure suffisant pour l'octroi de prêts de faible montant.

46. Le Fonds a souvent lié ses projets à d'autres activités d'assistance entreprises par des institutions financières, multilatérales ou bilatérales, et ce afin de ménager ses propres ressources et d'inciter aussi ces institutions à entreprendre à leur tour, sur une plus grande échelle, des projets analogues à ceux qui avaient donné de bons résultats.

47. Des dispositions ont été prises pour évaluer les projets d'infrastructure pendant deux ans suivant les dernières allocations de fonds. Les projets générateurs de recettes et le remboursement de l'assistance à des fonds auto-renouvelables intérieurs seront suivis pendant une période supplémentaire correspondant à la durée de l'amortissement.

Fonds des Nations Unies pour le développement de l'Irian occidental

48. Le Fonds des Nations Unies pour le développement de l'Irian occidental a été constitué en 1963 par un accord entre les Gouvernements néerlandais et indonésien, afin de développer l'économie de l'Irian occidental. Le Gouvernement néerlandais a annoncé et versé une contribution de 30 millions de dollars en devises; le Gouvernement indonésien s'est engagé à prendre à sa charge toutes les dépenses en monnaie locale et à fournir d'importantes contributions de contrepartie en nature. Le programme a porté sur les domaines suivants : développement des institutions déjà en place, remise en état de l'infrastructure, développement de la sylviculture, de la pêche et de l'agriculture, enseignement et formation professionnelle. Le Fonds est sur le point de cesser ses activités; le solde de ses ressources servira à l'achat du matériel lourd dont le Gouvernement indonésien a besoin pour la construction de routes.

Reliquat des éléments d'actif de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée

49. L'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée a été créée par la résolution 410 (V) de l'Assemblée générale, en date du 1er décembre 1950. Il a été mis fin officiellement à l'existence de l'Agence en août 1960 et les fonds non alloués demeurant au crédit du compte de l'Agence, après règlement de toutes les créances, ont été virés à l'Organisation des Nations Unies en vertu de la résolution 1304 (XIII) de l'Assemblée générale afin d'être utilisés pour l'exécution d'activités d'assistance et de relèvement en Corée, conformément à la résolution 410 (V) de l'Assemblée générale qui avait porté création de l'Agence. Ce fonds d'affectation spéciale (Reliquat des éléments d'actif de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée) a été placé ensuite sous la responsabilité de l'Administrateur du PNUD, à compter du 1er janvier 1966.

50. En 1975, un seul nouveau projet concernant le système de transports ferroviaires métropolitains et interurbains a été approuvé, et des ressources ont été allouées à cet effet par prélèvement sur le reliquat des éléments d'actif de ce fonds.

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les programmes
opérationnels - Lesotho

51. Le 9 novembre 1967, le Gouvernement suédois a offert de financer, en vertu d'un arrangement relatif à un fonds d'affectation spéciale, un renforcement du volume de l'assistance technique fournie par les Nations Unies au titre des programmes opérationnels exécutés au Lesotho, à raison de 140 000 dollars par an pendant une période de quatre ans à compter de l'exercice commençant le 1er juillet 1968, sous réserve de l'approbation du Parlement suédois. Les sommes versées devaient être allouées par le PNUD pour être utilisées par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées en fonction des besoins prioritaires définis par le Gouvernement du Lesotho. Le Gouvernement suédois a également demandé que soient établis des rapports financiers annuels sur l'utilisation des fonds versés. Le 17 novembre 1967, le Secrétaire général a décidé de coopérer à cette entreprise avec le Gouvernement suédois et, en vertu des articles 7.2 et 7.3 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, il a constitué un fonds d'affectation spéciale. Le Secrétaire général a informé le Gouvernement suédois que, conformément aux principes appliqués à l'Organisation des Nations Unies, les frais généraux qu'entraînerait normalement l'exécution des programmes seraient imputés sur le Fonds.

52. En 1968, le Secrétaire général a délégué le pouvoir de gérer et d'utiliser ce fonds d'affectation spéciale à l'Administrateur du PNUD. Le Fonds finance un certain nombre de dépenses opérationnelles et administratives dans des domaines divers allant du développement industriel et de la planification de l'enseignement aux transports routiers et au tourisme. Il s'efforce également de contribuer au développement d'une infrastructure gouvernementale solide.

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'envoi de personnel
d'exécution (OPEX) au Souaziland

53. Le 2 octobre 1969, le Gouvernement suédois a offert de financer, en vertu d'un arrangement relatif à un fonds d'affectation spéciale, un renforcement du volume de l'assistance technique fournie par les Nations Unies au titre des programmes opérationnels exécutés au Souaziland, à raison de 200 000 dollars par an pendant une période de trois ans à compter de l'exercice commençant le 1er juillet 1969, sous réserve de l'approbation du Parlement suédois. Les sommes versées devaient être allouées par le PNUD pour être utilisées par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées en fonction des besoins prioritaires définis par le Gouvernement souazi. Le Gouvernement suédois a également demandé que soient établis des rapports financiers annuels sur l'utilisation des fonds versés. Le 8 octobre 1969, le Secrétaire général a décidé de coopérer à cette entreprise avec le Gouvernement suédois et, en vertu des articles 7.2 et 7.3 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, il a constitué un fonds d'affectation spéciale. Le Secrétaire général a informé le Gouvernement suédois que, conformément aux principes appliqués à

l'Organisation des Nations Unies, les frais généraux qu'entraînerait normalement l'exécution du programme seraient imputés sur le Fonds.

54. En 1969, le Secrétaire général a délégué le pouvoir de gérer et d'utiliser ce fonds d'affectation spéciale à l'Administrateur du PNUD. Les opérations exécutées et l'assistance fournie par le Fonds au Souaziland sont analogues à celles qui sont décrites plus haut en ce qui concerne le Lesotho.

Fonds d'affectation spéciale pour la République du Zaïre

55. Le Fonds a été créé en 1960 en vue d'apporter à ce pays l'assistance technique dont il avait besoin et qui ne pouvait être financée à l'aide des ressources normales de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. L'administration du Fonds a été transférée au PNUD en 1966.

56. Ce fonds d'affectation spéciale a été financé par des contributions volontaires de plusieurs pays donateurs, le Gouvernement zaïrois payant toutes les dépenses en monnaie locale auxquelles donnaient lieu les projets approuvés. Le Fonds a été géré en vertu d'accords annuels sur les programmes signés par le Gouvernement zaïrois et le PNUD agissant au nom des organisations intéressées. Bien que le programme du Fonds ait officiellement pris fin à l'expiration de l'accord signé pour l'année 1971, quelques activités se sont poursuivies pendant les années suivantes. Le reliquat du Fonds est actuellement utilisé en partie pour des activités limitées menées essentiellement dans le domaine des transports et communications. On compte que ce reliquat aura été entièrement utilisé en 1976 à l'appui de projets exécutés au Zaïre.

57. La tenue des comptes du Fonds a été transférée de l'ONU au PNUD en 1975 et ces comptes apparaissent donc maintenant pour la première fois dans les comptes du PNUD faisant l'objet de l'état VIII.

Reliquat du Fonds de secours du Bureau spécial des secours des Nations Unies au Bangladesh

58. Le Bureau des opérations de secours des Nations Unies au Bangladesh a succédé à l'Opération de secours des Nations Unies à Dacca, qui avait été instituée en juin 1971 sur l'initiative du Secrétaire général appuyée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2790 (XXVI) du 6 décembre 1971. L'Opération de secours des Nations Unies à Dacca a cessé ses activités le 31 mars 1973. Le Bureau spécial des secours des Nations Unies au Bangladesh lui a succédé le 1er avril.

59. Conformément à son rapport à l'Assemblée générale (A/8996/Add.4-S/10853/Add.4), le Secrétaire général a transféré la plus grande partie du reliquat destiné au Bureau spécial des secours des Nations Unies au Bangladesh à l'Administrateur du PNUD. En 1975, un montant supplémentaire de 750 000 dollars a été transféré à l'Administrateur. Ces fonds devaient être utilisés expressément pour des projets proposés par le Gouvernement du Bangladesh et considérés comme entrant dans le cadre général des activités de secours et de reconstruction.

60. En 1975, les dépenses se sont élevées à 2 749 012 dollars. Le solde des ressources du Fonds à la fin de 1975 (628 220 dollars) a été affecté à des activités de secours et de reconstruction.

Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des
ressources naturelles

61. Ce fonds d'affectation spéciale a été constitué par la résolution 3167 (XXVIII) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1973, dans laquelle l'Assemblée reconnaissait qu'il fallait élargir et intensifier les activités des organismes des Nations Unies pour répondre à la nécessité d'une exploration plus poussée des ressources naturelles dans les pays en développement afin d'accélérer le développement économique de ces pays. Par cette résolution, l'Assemblée autorisait le Secrétaire général à recevoir des contributions au Fonds qui soient, autant que possible, versées en monnaie convertible et priait l'Administrateur du PNUD, agissant en consultation avec le Secrétaire général, d'entreprendre les activités opérationnelles du Fonds en 1974.

62. A sa dix-neuvième session, le Conseil d'administration a créé un groupe de travail spécial chargé de proposer le cadre final des procédures opérationnelles et des arrangements administratifs qui permettraient au Fonds d'appuyer les activités opérationnelles, ainsi que le lui avait demandé le Conseil d'administration dans sa résolution susmentionnée. Les recommandations du Groupe de travail ont été présentées au Conseil d'administration à sa vingtième session 9/.

Programme des Volontaires des Nations Unies

63. En 1975, les activités du Fonds créé par la résolution 2659 (XXV) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1970, ont été d'une manière générale conformes au plan d'action approuvé par le Conseil d'administration à sa sixième session, en juin 1973. Depuis 1974, les Volontaires des Nations Unies ont cherché à faire participer la jeunesse locale à des groupes d'auto-assistance inspirés, orientés et dirigés par des communautés locales dans les pays en développement eux-mêmes. A la fin de 1975, quelque 280 volontaires accomplissaient des missions de deux ans dans 47 pays en développement.

Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes

64. Comme les années précédentes, on trouvera dans les paragraphes ci-après un exposé des mesures prises ou envisagées par l'Administrateur comme suite aux observations formulées aux paragraphes 9 à 46 du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 1974 10/.

9/ Ibid., cinquante-neuvième session, Supplément No 2A (E/5703/Rev.1), par. 536.

10/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 7A (A/10007/Add.1), sect. IV.

65. Pour plus de commodité, les numéros des paragraphes pertinents ont été reproduits dans l'ordre où ils figurent dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes.

Etats financiers (par. 9 à 12)

66. A la suite d'une demande faite par le PNUD à toutes les organisations participantes et chargées de l'exécution et tendant à ce que les comptes vérifiés portant sur les activités du PNUD lui parviennent au plus tard le 30 avril de l'année suivante afin qu'il puisse établir ses comptes consolidés qui, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, doivent être soumis aux vérificateurs extérieurs avant le 30 avril, le Groupe des vérificateurs extérieurs a révisé sa position actuelle en ce qui concerne la date de signature et la date de réception des états financiers vérifiés des organisations à sa dix-septième session ordinaire (1975). La plupart des organisations ont accédé à la demande du PNUD et ont déclaré que tout serait mis en oeuvre pour satisfaire aux exigences du PNUD. Mais, à ce que l'on croit savoir, des consultations supplémentaires ont eu lieu à l'Organisation des Nations Unies en vue d'éclaircir certains aspects techniques liés à la présentation des états financiers vérifiés de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du Bureau de la coopération technique et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation des Nations Unies étant chargée de présenter ces comptes. Le Comité des commissaires aux comptes a fait savoir au PNUD que puisqu'il se charge de vérifier les comptes ci-dessus au cours de la session ordinaire du Comité, au mois de juin de chaque année, il serait difficile, sinon impossible, d'avancer la date de présentation au PNUD des états financiers vérifiés. A la date où le présent rapport a été établi, les organisations n'ont pas pleinement satisfait à la demande du PNUD, cinq d'entre elles seulement ayant soumis des comptes vérifiés. Le PNUD espère que les organisations donneront mieux suite à sa demande en 1976.

67. Les ajustements aux comptes de 1974 qui se sont révélés nécessaires après communication des comptes vérifiés des organisations mentionnées à l'alinéa b) du paragraphe 10 du rapport du Comité des commissaires aux comptes sont indiqués à l'alinéa a) du paragraphe 6.

Concordance des allocations (budgets des projets) faites aux organisations (par. 13 à 17)

68. La différence de 1,3 million de dollars dont il est question au paragraphe 13 a été éliminée après apurement des comptes en 1975.

69. La concordance et l'ajustement à effectuer globalement comme prévu aux paragraphes 14 à 16 ont été faits en 1975 et apparaissent au tableau 9 des comptes. Pour simplifier et assurer continuellement la concordance des allocations, le PNUD a adopté en 1975 un "dispositif de contrôle mensuel des allocations" qui est adressé chaque mois à toutes les organisations. Cette formule a permis d'améliorer considérablement la comptabilisation des allocations et le PNUD a fait concorder les soldes à la fin de 1975 avec le concours de toutes les organisations.

Evaluation de l'exécution des programmes (par. 18 à 24)

70. Conformément à la demande du Conseil figurant au paragraphe 21, le tableau 10 des comptes de 1975 indique les objectifs fixés pour les prévisions de dépenses, les dates auxquelles ils ont été révisés et les dépenses effectives comptabilisées à la fin de 1975. Le PNUD a toujours reconnu l'importance que présentait un bon système de communication de rapports par les organisations au PNUD si l'on veut suivre et évaluer l'exécution des programmes. Des améliorations ont été continuellement apportées au système de présentation de rapports en 1975. A sa vingt et unième session, le Conseil d'administration a examiné cette question au cours du débat qu'il a consacré aux ressources financières et aux questions connexes et a recommandé que :

"Pour améliorer les prévisions et contrôler les dépenses, l'Administrateur assure une coordination plus efficace entre les opérations de budgétisation et de programmation et l'exécution des programmes et à cette fin prend notamment les dispositions nécessaires pour que des renseignements fiables s'échangent en temps opportun entre le siège du Programme, les bureaux extérieurs et les organisations chargées de l'exécution et fasse rapport au Conseil d'administration à sa vingt-deuxième session."

Le PNUD et les organisations se sont réunis à Genève en février 1976 pour discuter de la question de l'établissement de rapports et des prévisions et se sont mis d'accord sur un système qui est actuellement appliqué. On en trouvera les détails dans le document DP/WGAFM/WP.5/Rev.1.

Remboursement par des organisations du trop-perçu au titre des frais généraux (par. 25 à 29)

71. L'examen de cette question a pris fin. Les montants à passer par profits et pertes et les montants à rembourser ont été arrêtés d'un commun accord. Des indications détaillées sont données à ce sujet aux paragraphes 24 et 25 du présent rapport.

Virements de fonds aux organisations (par. 30)

72. Les nouvelles procédures instituées en 1975 ont été jusqu'ici appliquées avec succès. En gros, les besoins de trésorerie des organisations sont évalués en fonction des prévisions de dépenses, compte tenu des montants figurant sur les bordereaux interservices établis par l'intermédiaire des bureaux extérieurs. Les demandes mensuelles sont contrôlées par le PNUD et les différences par rapport aux prévisions doivent être expliquées par l'organisation demanderesse. Les relevés mensuels des fonds sont vérifiés par le PNUD afin de déterminer si le solde net des fonds de roulement de l'organisation restent dans les limites acceptées. On affine actuellement les procédures pour éviter que les fonds du PNUD utilisés par l'intermédiaire du système de bordereaux interservices ne le soient pour des programmes non financés par le PNUD, c'est-à-dire pour des programmes financés par des fonds d'affectation spéciale ou au titre du budget ordinaire des organisations. Les organisations participantes et chargées de l'exécution ont été priées de soumettre chaque mois des prévisions de leurs besoins trimestriels de trésorerie. Les premiers rapports ont été reçus au début de 1976; ils seront fort utiles pour la gestion des liquidités du PNUD.

Vérification des comptes bancaires (par. 31 et 32)

73. Le nouveau service créé par la Division de la comptabilité de l'Organisation des Nations Unies a permis de procéder rapidement à l'apurement des comptes bancaires. La question continue à retenir l'attention de l'Organisation des Nations Unies et du PNUD.

Dépôts non identifiés appelant des précisions (par. 33 à 37)

74. Sur les 7,2 millions de dollars de dépôts existant au 31 décembre 1974 et au sujet desquels il y avait lieu d'obtenir des éclaircissements, 2,14 millions de dollars ont été identifiés mais, en 1975, 1,74 million de plus devait faire l'objet d'éclaircissements, du fait surtout que des montants versés directement par des gouvernements n'étaient pas convenablement identifiés. Le solde des dépôts non identifiés s'élevait à 6,8 millions de dollars en avril 1976. Les représentants résidents ont été priés d'identifier les versements en question et des contacts ont également été pris avec les gouvernements quand il semblait utile de le faire pour obtenir d'eux les précisions nécessaires.

75. Pour réduire le nombre des dépôts non identifiés, on rappelle continuellement aux représentants résidents qu'ils doivent fournir des indications détaillées sur tout dépôt reçu et, chaque fois que cela leur est possible, télégraphier ces renseignements de manière que les montants en question puissent être identifiés et virés au compte des recettes.

Effets des retards dans le paiement des contributions annoncées par les gouvernements (par. 38 à 40)

76. Le PNUD suit continuellement la question des arriérés de contributions et demande aux gouvernements de verser les sommes en question sans tarder. Les mesures spéciales suivantes ont été prises en 1975 et en 1976 :

a) En novembre 1975, une lettre a été adressée aux représentants résidents qui leur indiquait le montant de tous les arriérés et leur demandait de prier les gouvernements de les acquitter sans tarder.

b) En janvier, un paragraphe sur les arriérés a été inséré dans la lettre par laquelle l'Administrateur demandait aux gouvernements de verser leurs contributions volontaires pour 1976.

c) Pour donner suite à la décision du Conseil d'administration, des lettres (avec copie aux représentants résidents) ont été adressées en février à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies au sujet des contributions non acquittées, dans lesquelles il était demandé aux gouvernements d'activer le versement de ces contributions.

77. A la suite de ces efforts, le montant des contributions annoncées et non acquittées a été ramené de 106,8 millions de dollars en août 1975 à 31,79 millions de dollars en avril 1976. Il y a lieu de faire observer que la majeure partie de ces sommes à recevoir concernait les contributions statutaires aux dépenses des programmes. Un certain nombre de gouvernements ont eu des difficultés à faire des versements ponctuels à ce titre, étant donné qu'ils

avaient délégué l'acquittement de ces obligations aux divers ministères chargés des différents projets du PNUD dans leur pays et qu'il n'existait pas de ce fait d'organisme central chargé d'acquitter en une seule fois ces obligations. Le PNUD continue à s'occuper du recouvrement de ces sommes, mais les progrès sont lents pour les raisons indiquées plus haut.

78. Pour améliorer encore les efforts du PNUD en ce qui concerne la collecte des fonds, un nouveau système de contrôle général a été adopté. Le trait essentiel de ce système est qu'il permet de réunir sur une feuille principale tenue à jour et conservée par la Section de la trésorerie toutes les données fournies par différentes sources concernant les fonds à recevoir de chaque pays. Cette feuille permettra à la Section de la trésorerie de fournir rapidement les données précises nécessaires pour suivre continuellement la collecte des fonds. Le courant d'information provenant des bureaux extérieurs sur les versements et sur tout changement dans le montant des sommes à recevoir est lui aussi orienté vers la Section de la trésorerie afin que toutes les données soient centralisées et enregistrées avec exactitude. Des efforts sont également faits pour incorporer toutes les sommes à recevoir à un système informatique.

Montant des comptes d'avances temporaires des bureaux extérieurs (par. 41 à 43)

79. Compte tenu des instructions données en juillet 1975, la majorité des bureaux extérieurs du PNUD fournissent actuellement des renseignements sur leur encaisse, leurs prévisions de dépenses et de recettes ainsi que sur les besoins en telle ou telle monnaie. Depuis qu'a été mis en place le nouveau système d'approvisionnement des comptes des bureaux extérieurs, l'encaisse des bureaux extérieurs a été réduite d'une dizaine de millions de dollars. De nouveaux domaines critiques ont été identifiés, notamment des retards dans le versement des fonds par les filières bancaires actuelles, des problèmes de prévision des sommes à recevoir par anticipation et l'inexactitude et/ou l'insuffisance des renseignements sur l'encaisse et les dépenses de certains bureaux. On continue à s'efforcer de résoudre ces problèmes. Des instructions révisées donnant des éclaircissements sur la façon de procéder pour approvisionner les comptes d'avances temporaires des bureaux extérieurs ainsi que sur les nouveaux niveaux de ces comptes pour les bureaux servant de source de financement ont été récemment publiées.

80. En ce qui concerne le paragraphe 43, de nouvelles pratiques ont été instituées qui ont entraîné notamment la modification de certaines formules utilisées en comptabilité et l'introduction d'une nouvelle formule type d'autorisation de paiement pour les organisations lorsqu'elles autorisent les bureaux extérieurs du PNUD à effectuer des versements pour leur compte. Le PNUD a adopté en octobre 1975 un nouveau système de comptabilité et fait davantage appel à l'ordinateur pour l'établissement des comptes et pour la recherche des renseignements. En raison des améliorations qu'on peut attendre du nouveau système, on compte que ces mesures simplifieront et faciliteront la vérification des comptes des bureaux extérieurs et des bordereaux interservices. Cette question continue à retenir l'attention du PNUD.

Manuel de pratiques comptables (paragraphe 44 à 46)

81. La rédaction d'un manuel complet de pratiques comptables retient sérieusement l'attention du PNUD, mais il faut reconnaître qu'il faudra du temps pour le mettre au point. Pour commencer, on veille à compiler de façon méthodique les instructions et pratiques courantes. Une fois cette tâche terminée, on a l'intention de réviser le Manuel des pratiques administratives des bureaux extérieurs. Après quoi, on compte s'occuper des politiques et pratiques comptables appliquées au siège et les incorporer au nouveau Manuel des politiques et pratiques publié vers la fin de 1975 et contenant maintenant des chapitres sur les fonctions des services organiques du siège dans le domaine des finances.

Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 1975

82. Conformément aux assurances données au Conseil d'administration à sa vingt et unième session, il est fait état dans le rapport de l'Administrateur des mesures prises conformément aux observations formulées par le Comité des commissaires aux comptes à propos des comptes et des états financiers du PNUD pour l'exercice financier qui s'est terminée le 31 décembre 1975. On trouvera ci-après une indication de la suite qui a été donnée, ou qui le sera, aux observations contenues dans les paragraphes 9 à 42 du rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 1975. Pour plus de commodité, les paragraphes en question sont rappelés dans l'ordre suivi par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport.

Etats financiers (paragraphe 9 à 15)

83. Tout ajustement des comptes de 1975 qui pourrait s'avérer nécessaire lorsque les deux organisations mentionnées à l'alinéa b) du paragraphe 10 du rapport des commissaires auront communiqué leurs comptes vérifiés sera reflété dans les états financiers du PNUD pour l'exercice 1976.

84. Dans les états financiers de 1976, les ajustements des exercices antérieurs et les comptes d'écarts (experts et bourses) figureront dans l'état des recettes et des dépenses et non pas seulement dans l'état de la réserve pouvant donner lieu à distribution et de la réserve opérationnelle, comme c'était le cas en 1975. Il existe manifestement des divergences d'opinions sur la façon dont certains comptes devraient être présentés, mais le changement suggéré par les commissaires est si minime que l'Administrateur acceptera leur proposition.

85. L'Administrateur a pris note des observations formulées par les commissaires à propos de la nécessité d'améliorer certains systèmes de gestion financière en vigueur au PNUD. En fait, le Conseil d'administration avait lui-même exprimé un avis analogue en janvier 1976; un certain nombre de mesures ont été prises qui permettront non seulement d'obtenir de meilleurs résultats en ce qui concerne

l'établissement et la communication des rapports mais également d'améliorer très sensiblement la planification et le contrôle financiers. Au milieu de l'exercice 1976, le PNUD a le sentiment qu'il assure le contrôle des opérations de telle manière que les dépenses relatives aux projets ne dépassent pas les montants approuvés par le Conseil d'administration.

Evaluation de certains éléments d'actif (paragraphe 22 à 25);

86. Sous cette rubrique, les commissaires ont appelé l'attention et formulé des observations sur certaines questions de politique générale dont l'Administrateur s'est efforcé de tenir le Conseil d'administration pleinement informé. Ils ont recommandé de retirer de l'actif à court terme en 1976, en ajustant les comptes en conséquence, une somme de 27,9 millions de dollars, représentant des monnaies non convertibles qualifiées par eux d'"inutilisables", et un effet de 12,4 millions de dollars non porteur d'intérêt, non négociable et irrévocable, que le PNUD doit garder en dépôt jusqu'à ce que le gouvernement émetteur lui donne l'autorisation de l'encaisser.

87. L'application de la recommandation susmentionnée a des incidences suffisamment importantes pour que l'Administrateur préfère ne pas formuler d'observations à ce sujet tant que le Conseil d'administration n'aura pas donné son avis. Il convient toutefois de noter que seule la partie utilisable des avoirs en monnaies non convertibles figure dans l'évaluation des liquidités du PNUD.

88. L'Administrateur tient cependant à rappeler qu'en juin 1975, il avait signalé au Conseil d'administration que si ces contributions au PNUD n'étaient pas rendues convertibles en proportion croissante ou si l'on ne prévoyait pas, dans le cadre de projets spéciaux des activités pouvant absorber une part plus importante de ces devises, l'apport de contributions supplémentaires en monnaies inutilisables ne serait sans doute pas profitable. L'Administrateur estimait en outre que les ressources que le PNUD ne pouvait pleinement utiliser devraient être identifiées comme telles et classées à part de celles qui sont librement utilisables, ce qui permettrait désormais de planifier et de prévoir de façon plus réaliste les fonds employables. Le Conseil avait été prié de fournir des directives à cet égard afin "d'éviter à l'avenir tout malentendu" (DP/130). Après avoir examiné la question, le Conseil a cependant demandé à l'Administrateur et aux organisations chargés de l'exécution de redoubler d'efforts pour utiliser l'ensemble des ressources mises à la disposition du Programme. L'Administrateur estime donc qu'étant donné sa décision antérieure, le Conseil devrait réexaminer les recommandations formulées par les commissaires.

Engagements non comptabilisés (paragraphe 26)

89. En octobre 1975, le PNUD a assumé la responsabilité supplémentaire d'établir sa propre comptabilité, indépendamment de l'Organisation des Nations Unies. En outre, il a reçu une importante quantité d'engagements non réglés au titre principalement des frais de voyage et de l'impôt sur le revenu. Il n'a pas été possible, dans le temps dont on disposait, de recueillir auprès de l'Organisation des Nations Unies toutes les données de base voulues, de les examiner, de se mettre en rapport avec les bureaux extérieurs auxquels se rapportaient la plupart de ces engagements non réglés, ni d'effectuer les ajustements nécessaires. A la fin de 1976, le transfert des responsabilités comptables de l'Organisation des Nations Unies au PNUD devrait être complété et l'arriéré d'engagements non réglés liquidé.

Réserve du Programme (paragraphe 27 à 29)

90. A sa vingt-deuxième session, en juin 1976, le Conseil d'administration a décidé d'imputer le déficit de 1,6 million de dollars, enregistré en 1975, dans la réserve du Programme, sur les fonds disponibles à ce titre en 1976.

Remboursement par des organisations du trop-perçu au titre de leurs frais généraux (paragraphe 30 à 32)

91. Le calendrier de remboursement convenu dans le rapport des commissaires est respecté.

Vérification des comptes bancaires et des placements (paragraphe 33)

92. Comme la garde des fonds du PNUD est assurée par l'Organisation des Nations Unies, le PNUD éprouve lui-même des difficultés à obtenir des relevés bancaires. L'Administrateur aidera cependant les commissaires à se procurer les relevés nécessaires auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Dépôts non identifiés appelant des précisions (paragraphe 34 à 37)

93. Au cours de l'année écoulée, le PNUD s'est évertué à obtenir des précisions sur les dépôts qui ne peuvent être identifiés et il continuera à le faire en se mettant directement en rapport avec les bureaux extérieurs. Dans un certain nombre de cas, les gouvernements eux-mêmes ne sont pas en mesure d'aider à déterminer à quelle fin ou dans quelles circonstances un dépôt particulier a été effectué. Dans de tels cas, le PNUD envisage de résoudre la question en déduisant le montant du dépôt non identifié de toute autre somme encore due par le gouvernement intéressé.

Retards dans le paiement des contributions annoncées par les gouvernements
(paragraphe 38 et 39)

94. Au début de 1976, l'Administrateur a envoyé des lettres à toutes les missions, à New York, pour les prier de demander à leur gouvernement d'acquitter toutes les contributions annoncées et non encore versées, ainsi que toute autre somme due au PNUD. En outre, en mars et de nouveau en avril 1976, des lettres et des télégrammes ont été adressés à tous les représentants résidents pour leur demander de suivre la question de leur côté et d'entreprendre immédiatement des démarches à ce sujet auprès des autorités gouvernementales. Le PNUD a fait savoir aux bureaux extérieurs que le Conseil d'administration avait décidé en juin 1976, que les gouvernements auraient à régler sans délai tous leurs arriérés de contributions. Le Conseil a demandé instamment aux gouvernements de faire le nécessaire pour verser prochainement au PNUD toutes les sommes qu'ils lui doivent encore.

Manuel de pratiques comptables (paragraphe 40)

95. C'est la Section de la comptabilité de la Division des finances qui est chargée de l'élaboration du Manuel de pratiques comptables. Faute d'un personnel suffisant certains postes d'administrateur n'ayant pas été pourvus, l'élaboration du Manuel n'a pu commencer en 1975. Les priorités fixées en 1976 ont jusqu'à présent également empêché d'entreprendre des travaux dans ce domaine. L'Administrateur attache néanmoins une importance considérable à l'élaboration de ce manuel et les travaux nécessaires commenceront dès que possible.

Versement à titre gracieux (paragraphe 41 et 42)

96. Le Bureau du PNUD à Beyrouth a effectué en 1975 un versement à titre gracieux d'un montant de 5 000 dollars sur la base d'une communication du Directeur du personnel du PNUD que, par inadvertance, on avait omis de communiquer également à la Division des finances. Ce paiement à titre gracieux avait été recommandé par la Commission paritaire de recours de l'Organisation des Nations Unies et approuvé par l'Administrateur assistant. La Division des finances a remboursé le Bureau de Beyrouth sans tenir spécialement compte du fait qu'il s'agissait d'un versement à titre gracieux. Des mesures ont toutefois été prises pour veiller à ce que tout versement de ce type soit désormais porté à la connaissance du Conseil d'administration.

97. L'Administrateur tient en outre à profiter de cette occasion pour remercier le Comité des commissaires aux comptes de sa contribution précieuse aux travaux du PNUD et lui exprimer sa gratitude pour le concours qu'il a apporté à son personnel.

II. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après, numérotés de I à VIII et dûment identifiés, ainsi que les tableaux y relatifs du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975. Nous avons notamment effectué un examen général des pratiques comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence.

A la suite de cet examen, notre opinion est que les états financiers rendent bien compte des opérations financières comptabilisées pour l'exercice, lesquelles opérations étaient conformes au règlement financier et aux autorisations des organes délibérants, et, sous réserve des observations formulées aux paragraphes 22 et 23 de notre rapport au sujet des états II, III et IV, respectivement, qu'ils représentent bien la situation financière au 31 décembre 1975.

L'Auditeur général du Canada,

(Signé) J.J. MACDONNELL

Le Contrôleur général des comptes de la Colombie,

(Signé) A. MARTINEZ ZULETA

Le Vérificateur général des comptes du Pakistan,

(Signé) Abdul HAMID

25 juin 1976

III. COMPTES DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1975

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice
terminé le 31 décembre 1975

(En dollars des Etats-Unis)

1974

1975

RECETTES

Contributions des gouvernements :

327 572 306	Contributions volontaires	(tableau 1A)	422 424 982
11 490 343	Contributions statutaires aux dépenses des programmes	(tableau 1B)	13 421 798
7 859 615	Contributions de contrepartie en espèces	(tableau 1C)	5 991 443
5 500 793	Contributions au titre de la participation aux frais	(tableau 1D)	14 304 273
5 342 700	Dépenses de fonctionnement des bureaux extérieurs		5 509 555
<u>357 771 757</u>			<u>461 552 051</u>
(474 482)	<u>A déduire</u> : Ajustements de change sur les contributions reçues (note 2)		(154 854)
<u>357 297 275</u>			<u>461 397 197</u>
3 304	Dons		2 364
9 972 971	Recettes accessoires (dépense)	(tableau 2)	(4 377 622)
	Passation par profits et pertes du trop-perçu des organisations au titre de leurs frais généraux pour l'exécution de projets du Fonds spécial		(3 190 000)
(795 630)			<u>(7 565 258)</u>
<u>9 180 645</u>			<u>(7 565 258)</u>
366 477 920	TOTAL DES RECETTES		453 831 939

DEPENSES

Dépenses relatives aux programmes

272 813 589	Imputées sur les chiffres indicatifs de planification pour les projets	(tableau 3)	390 427 773
8 549 466	Imputées sur la réserve du programme	(tableau 3)	13 240 081
6 883 652	Imputées sur les contributions de contrepartie en espèces versées par les gouvernements	(tableau 3)	6 258 959
4 540 478	Imputées sur les contributions des gouvernements au titre de la participation aux frais	(tableau 3)	12 244 854
<u>292 787 185</u>			<u>422 171 667</u>
42 269 692	Remboursement des frais généraux aux organisations participantes et chargées de l'exécution	(tableau 3)	56 255 768
<u>335 056 877</u>			<u>478 427 435</u>
458 865	Ajustements pour frais généraux au titre de projets exécutés en 1972 et 1973		-
43 776 809	Dépenses d'administration et d'appui aux programmes du PNUD (tableau 4)		52 429 300
5 342 700	Dépenses de fonctionnement des bureaux extérieurs du PNUD payées par les gouvernements		5 609 555
<u>384 635 251</u>	TOTAL DES DEPENSES		<u>536 466 290</u>
<u>18 157 331</u>	EXCEDENT DES DEPENSES SUR LES RECETTES		<u>82 634 351</u>

CERTIFIE EXACT :

L'Administrateur adjoint,

(Signé) Bert LINDSTRÖM

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Bilan au 31 décembre 1975
(En dollars des Etats-Unis)

1974

1975

ACTIF

Encaisse			
18 119 402	Monnaies convertibles		6 913 984
6 184 025	Monnaies non convertibles utilisables		3 787 366
26 502 586	Stock de monnaies non convertibles		27 941 966
25 709 011	Encaisse (avances) des bureaux extérieurs		15 282 241
<hr/>			<hr/>
76 515 024			53 925 557
55 077 620	Dépôts à court et à moyen terme	(tableau 5)	13 626 612
2 941 210	Prêts au logement	(tableau 5)	3 662 631
12 931 034	Effets non porteurs d'intérêt		12 376 238
<hr/>			<hr/>
147 464 888			83 591 038
Avances et sommes à recevoir			
50 401 212	Fonds d'exploitation fournis par le PNUD aux organisations participantes et chargées de l'exécution		29 931 099
1 456 183	Intérêts échus		1 059 504
30 077 616	Autres sommes à recevoir		16 036 208
<hr/>			<hr/>
81 935 011			47 026 811
<hr/>			<hr/>
229 399 899			130 617 849
414 556 856	Contributions à recevoir des gouvernements (note 3)		435 287 053
<hr/>			<hr/>
643 956 755			565 904 902
<hr/>			<hr/>

PASSIF ET RESERVES

Passif			
49 257 670	Sommes à payer		21 877 931
-	Fonds d'exploitation fournis par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population	(état VII)	4 053 269
109 052	Programme de formation d'administrateurs adjoints	(tableau 6)	568 816
301 065	Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD	(état VIII)	105 756
3 970 936	Sommes dues à l'ONU		6 527 007
-	Prêt de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture		10 000 000
-	Intérêts à payer		34 931
<hr/>			<hr/>
53 638 723			43 167 710
414 556 856	Contributions à recevoir des gouvernements (note 3)		435 287 053
Réserves (réserve opérationnelle et réserve pouvant donner lieu à distribution)			
15 371 765	Fonds pour les mesures spéciales	(état V)	24 445 418
150 000 000	Réserve opérationnelle	(état III)	150 000 000
10 389 411	Réserve pouvant donner lieu à distribution (déficit)	(état III)	(86 995 279)
<hr/>			<hr/>
160 389 411			63 004 721
<hr/>			<hr/>
643 956 755			565 904 902
<hr/>			<hr/>

Note : Les engagements au titre des allocations non utilisées à l'ordre des organisations chargées de l'exécution s'élèvent au total à 712 599 516 dollars (tableau 9)

CERTIFIE EXACT :

L'Administrateur adjoint,

(Signé) Bert LINDSTRÖM

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Etat, au 31 décembre 1975, de la réserve pouvant donner lieu à distribution et de la réserve opérationnelle

(En dollars des Etats-Unis)

1974		1975
RESERVE POUVANT DONNER LIEU A DISTRIBUTION		
53 037 138	Solde en début d'exercice	10 389 411
3 562 639	<u>A ajouter</u> : Compte d'écarts (experts) pour 1972, 1973 et 1974	37 130 667
56 499 777		47 520 078
	<u>A déduire</u> : Ajustements d'exercices antérieurs	
7 221 756	Dépenses relatives aux projets	(417 124)
2 093 884	Dépenses au titre du compte d'écarts (organisations)	125 139
(25 686)	Frais généraux des organisations	(357 356)
(75 363)	Dépenses au titre d'exercices antérieurs	-
-	Ajustement des revenus au titre des contributions d'exercices antérieurs	(3 587 769)
(36 959)	Divers	(131 072)
9 177 632		4 368 182
(18 157 331)	Excédent des dépenses sur les recettes (état I)	(82 634 351)
	Compte d'écarts (experts) :	
7 710 863	1972	7 710 863
(11 173 502)	1973	(11 173 502)
(33 668 028)	1974	(33 668 028)
-	1975 (y compris écarts concernant les bourses)	(10 382 157)
(37 130 667)		(47 512 824)
<u>10 389 411</u>	Solde en fin d'exercice	<u>(86 995 279)</u>
RESERVE OPERATIONNELLE		
150 000 000	Solde en fin d'exercice	150 000 000

CERTIFIE EXACT :

L'Administrateur adjoint,

(Signé) Bert LINDSTRÖM

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Etat récapitulatif des variations de la situation financière
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975

(En dollars des Etats-Unis)

Sources des fonds

Total des recettes pour l'exercice	(état I)	453 831 939
Augmentation des ressources du Fonds pour les mesures spéciales		9 073 633
Réduction de la valeur des effets non porteurs d'intérêt libellés en une monnaie autre que le dollar des Etats-Unis		554 796
Total des fonds fournis		463 460 388

Utilisation des fonds

Total des dépenses pour l'exercice	(état I)	536 466 290
Déficit du compte d'écarts (experts et bourses) pour l'exercice		10 382 157
Ajustement au titre des dépenses d'exercices antérieurs		4 368 182
Augmentation de la valeur des prêts au logement		721 421
Total des fonds utilisés		551 938 050

Fonds de roulement

Diminution imputable à l'exercice		(88 477 662)
Solde en début d'exercice		159 888 932
Solde en fin d'exercice		71 411 270

Variation de divers éléments du fonds de roulement

Actif à court terme - augmentation/(diminution)		
Monnaies convertibles		(11 205 418)
Monnaies non convertibles utilisables		(2 396 659)
Stock de monnaies non convertibles		1 439 380
Encaisse (avances) des bureaux extérieurs		(10 426 770)
Dépôts bancaires à court et à moyen terme		(41 451 008)
Fonds d'exploitation fournis par le PNUD aux organisations participantes et chargées de l'exécution		(20 470 113)
Intérêts échus		(396 679)
Autres sommes à recevoir		(14 041 408)
		(98 948 675)

Passif à court terme - augmentation/(diminution)

Sommes à payer		(27 379 739)
Fonds d'exploitation fournis par le FNUAP		4 053 269
Fonds fournis au titre du Programme de formation d'administrateurs adjoints		459 764
Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD		(195 309)
Solde dû à l'ONU		2 556 071
Prêt de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture		10 000 000
Intérêts à payer		34 931
		(10 471 013)

Diminution nette du fonds de roulement pour l'exercice		(88 477 662)
--	--	---------------------

CERTIFIE EXACT :

L'Administrateur adjoint,

(Signé) Bert LINDSTRÖM

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins développés
Etat des fonds au 31 décembre 1975
 (En dollars des Etats-Unis)

1974		1975
8 801 279	Solde en début d'exercice	15 371 765
	Recettes et dépenses pour l'exercice	
8 871 551	Contributions spéciales versées par les gouvernements (tableau 1A)	11 107 683
(2 322)	<u>A déduire</u> : Ajustements de change sur les contributions reçues	(319 879)
8 869 229		10 787 804
3 000 000	Sommes virées de la réserve du Programme	3 000 000
11 869 229		13 787 804
(5 381 905)	Dépenses relatives au programme	(8 301 920)
6 487 324		5 485 884
-	Ajustements des recettes d'exercices antérieurs (contributions)	3 587 769
83 162	Ajustements au titre des frais généraux pour 1973	-
15 371 765	Solde en fin d'exercice	24 445 418

Note : Le solde disponible aux fins de programmation au 31 décembre 1975 se décompose comme suit :

Solde indiqué ci-dessus	24 445 418
<u>A ajouter</u> : Contributions annoncées pour des exercices ultérieurs	2 788 807
	27 234 225
<u>A déduire</u> : Allocations non utilisées (tableau 9)	(18 709 362)
Solde disponible aux fins de programmation au 31 décembre 1975	<u>8 524 864</u>

CERTIFIE EXACT :

L'Administrateur adjoint,

(Signé) Bert LINDSTRÖM

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Programme des Nations Unies pour le développement en tant qu'organisation chargée de l'exécution de ses propres projetsEtat des fonds au 31 décembre 1975

(En dollars des Etats-Unis)

FONDS D'EXPLOITATION

Solde en début d'exercice		(400 290)
<u>A ajouter</u> : Sorties de caisse, bordereaux interservices et autres frais (net)		28 670 534
		<u>28 270 244</u>
<u>A déduire</u> : Dépenses pour 1975		30 581 308
Solde en fin d'exercice		<u>(2 311 064)</u>
Ce solde se décompose comme suit :		
Encaisse		36 850
Sommes à recevoir		620 829
Sommes à recevoir du PNUD au titre du compte d'écarts (bourses) pour 1975		1 567
		<u>659 246</u>
<u>A déduire</u> :		
Sommes à payer	2 425 859	
Sommes à payer au PNUD au titre du compte d'écarts (experts) pour 1975	<u>544 451</u>	
		<u>2 970 310</u>
Solde en fin d'exercice		<u>(2 311 064)</u>

ETAT DES ALLOCATIONS NON UTILISEES

Solde non utilisé des allocations en début d'exercice		40 253 150
<u>A déduire</u> : Ajustements du solde non utilisé des allocations		15 872 520
Montant confirmé du solde des allocations non utilisées en début d'exercice		24 380 630
<u>A ajouter</u> : Allocations nettes faites par le PNUD pendant l'exercice		44 274 562
		<u>68 655 192</u>
<u>A déduire</u> : Allocations utilisées pendant l'exercice		30 581 308
Solde non utilisé des allocations en fin d'exercice		<u>38 073 884</u>

Note : Sont comprises dans le total de 38 073 884 dollars indiqué ci-dessus les allocations non utilisées, d'un montant de 10 226 263 dollars, qui correspondent à une période au-delà du présent cycle de programmation (1972-1976).

CERTIFIE EXACT :

L'Administrateur adjoint,

(Signé) Bert LINDSTRÖM

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Programme des Nations Unies pour le développement en tant qu'organisation
chargée de l'exécution des projets du Fonds des Nations Unies pour les
activités en matière de population

Etat des fonds au 31 décembre 1975

(En dollars des Etats-Unis)

FONDS D'EXPLOITATION

Solde en début d'exercice	-
<u>A ajouter</u> : Sommes prélevées sur l'encaisse du FNUAP	17 427 742
<u>A déduire</u> : Dépenses en cours d'exercice	13 374 473
	<hr/>
Solde en fin d'exercice	4 053 269
	<hr/>
Ce solde se décompose comme suit :	
Sommes à recevoir du PNUD	4 053 269
	<hr/>
	4 053 269
	<hr/>

ETAT DES ALLOCATIONS NON UTILISEES

Solde non utilisé des allocations en début d'exercice	8 142 970
<u>A ajouter</u> : Allocations nettes effectuées par le FNUAP pendant l'exercice	22 793 270
Ajustements pour les exercices antérieurs	465 659
	<hr/>
	31 401 899
<u>A déduire</u> : Allocations effectuées pour des exercices ultérieurs	12 510 285
	<hr/>
Allocations effectuées pour l'exercice	18 891 614
<u>A déduire</u> : Allocations utilisées pendant l'exercice	13 374 473
	<hr/>
Solde non utilisé des allocations pour l'exercice	5 517 141
<u>A ajouter</u> : Allocations effectuées pour des exercices ultérieurs	12 510 285
	<hr/>
Solde non utilisé des allocations en fin d'exercice	18 027 426
	<hr/>

CERTIFIE EXACT :

L'Administrateur adjoint,

(Signé) Bert LINDSTRÖM

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD
Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1972
(En dollars des Etats-Unis)

Recettes	Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux pays et aux peuples coloniaux	Fonds d'équipement des Nations Unies	Fonds des Nations Unies pour le développement de l'Irland occidental	Reliquat des éléments d'actif de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'envoi de personnel d'expatriation (UNEP) en Roumanie	Programme du Fonds d'affectation spéciale pour la République démocratique du Zaïre	Reliquat du Fonds de secours spécial des Nations Unies au Bangladesh	Fonds sous-contrôlables des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles	Programme des Volontaires des Nations Unies Total
Contribution des gouvernements	650 997	7 698 977	13 132	-	177 981	-	700 000	3 911 283	345 740
Revenus des placements	125 462	826 810	105 337	3 793	7 340	70 669	40 500	1 361 012	24 730
Recettes accessoires	(2 621)	(243 279)	(19 876)	2 369	(371)	-	20 048	107 421	24 730
A déduire : Dépenses administratives	773 888	8 018 328	98 611	3 862	108 930	70 669	840 369	(4 488)	370 260
Dépenses administratives sur projets	-	-	-	-	-	-	-	63 138	-
Excédent des recettes sur les dépenses	293 835	304 949	1 296 935	3 563	107 113	300 807	2 749 012	82 177	293 279
	479 993	7 713 929	(1 465 709)	239	7 837	(230 138)	(1 928 463)	3 889 161	111 341
Actif									
Encaisses et disponible en banque	64 938	1 371 874	278 898	696	5 990	1 399	500	172 048	238 869
Comptes bancaires porteurs d'intérêts	-	1 890 897	116 093	30 415	193 849	921 582	-	-	-
Placements	2 121 712	16 068 676	890 000	-	-	-	906 402	5 327 241	25 456 924
Autres fonds des placements	5 022	174 809	1 498 463	229	184	-	616	5 734	1 382 423
Fonds d'affectation spéciale aux organisations chargées de l'enfance	(181 491)	-	98 931	(1 909)	(91 617)	(11 139)	-	(66 218)	89 103
Comptes dus au PNUD ou par le PNUD	(6 766)	897 242	(809 707)	(2 379)	112 269	(237 217)	(279 298)	(71 971)	367 601
Contributions à recevoir des gouvernements	12 ^e 205	8 317 482	34 714	-	318 906	136 140	-	374 332	100 356
	2 131 620	28 239 166	2 049 136	26 956	995 897	840 789	628 220	5 741 366	706 822
Passif et réserves									
Sommes à payer	444	-	37 495	-	-	-	-	-	28 090
Contributions à recevoir des gouvernements (compte - contre)	128 205	8 317 482	34 714	-	318 906	136 140	-	374 332	100 356
Mémoire	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 1 ^{er} janvier 1975	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A ajouter : Ajustements pour l'exercice	1 222 978	12 007 725	935 600	26 717	199 114	1 017 998	2 536 683	1 497 673	443 079
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses	479 993	7 713 929	(1 465 709)	239	77 837	(230 138)	(1 908 463)	3 869 161	211 341
	2 131 620	28 239 166	2 049 136	26 956	995 897	840 789	628 220	5 741 366	706 822
Engagements au titre des allocations attribuées à l'ordre des organisations chargées de l'enfance	2 343 663	18 990 497	1 397 967	11 613	399 893	292 684	-	43 781	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	23 998 356

CERTIFICATE EXACT :
L'Administrateur adjoint,
(Signé) Bert KENNEDY

Note 1.

Les états financiers tiennent compte des principes comptables décrits dans la présente note.

- a) Comptabilisation des recettes. A la suite de l'abandon du système de "financement intégral" au 31 décembre 1971 et de l'adoption d'un système de "financement annuel" par le Conseil d'administration à sa dixième session, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 2688 (XXV), les recettes du PNUD sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les recettes non perçues à un moment donné figurent dans le bilan en tant que contribution à recevoir des gouvernements et un compte d'ordre est établi à cet effet.
- b) Comptabilisation des dépenses. Les états financiers incorporent les dépenses afférentes aux projets du PNUD et figurant dans les comptes vérifiés reçus des organisations participantes et chargées de l'exécution. L'article 1.6 du règlement financier du PNUD prévoit que les organisations participantes et chargées de l'exécution gèrent les activités du PNUD pour lesquelles l'Administrateur leur fait des allocations de fonds conformément à leurs règlements, règles, pratiques et procédures de gestion financière respectifs, dans la mesure où ceux-ci sont pertinents. Les dépenses de frais généraux payables aux organisations participantes et chargées de l'exécution sont calculées et comptabilisées au ou aux taux fixés par le Conseil d'administration pour l'exercice. Les dépenses concernant les services administratifs et les services d'appui du PNUD sont comptabilisées conformément à l'autorisation reçue du Conseil d'administration et sont inscrites aux comptes du PNUD selon la méthode de comptabilité d'exercice.
- c) Mobilier, matériel et véhicules. Les dépenses à ce titre sont imputées en totalité sur le budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes du PNUD pour l'exercice en cours duquel elles ont été effectuées. Tout le matériel non consommable (c'est-à-dire dont la valeur est supérieure à 100 dollars des Etats-Unis et/ou dont la durée utile est normalement d'au moins cinq ans) est inventorié, ainsi que les biens consommables tentants. La valeur totale du matériel inventorié au 31 décembre 1975 était d'environ 6,9 millions de dollars.
- d) Participation des gouvernements aux dépenses de fonctionnement des bureaux extérieurs du PNUD. Ces contributions sont comptabilisées en tant que recettes lorsqu'elles sont reçues et compensées par les dépenses correspondantes dans l'état des recettes et des dépenses.
- e) Coût des services d'experts et des bourses. Ces coûts sont imputés sur les budgets des projets aux taux des coûts standards. L'écart cumulatif entre le coût standard et le coût réel figure dans les états financiers du PNUD et apparaît comme une déduction de ses ressources.

- f) Ajustements des dépenses de l'exercice précédent. Les ajustements apportés aux dépenses de l'exercice précédent et au compte d'écarts (experts) figurent dans l'état de la réserve pouvant donner lieu à distribution et de la réserve opérationnelle et non parmi les dépenses de l'exercice en cours.
- g) Traitement des fonctionnaires assujettis à l'impôt sur le revenu. Dans le cas des fonctionnaires du PNUD assujettis à l'impôt sur le revenu (essentiellement les ressortissants des Etats-Unis d'Amérique), le PNUD a pour politique de leur faire des avances trimestrielles durant l'année, le règlement définitif intervenant au mois d'avril de l'année suivante sur présentation de leur déclaration d'impôt. Les avances sont comptabilisées comme frais différés jusqu'à la date du règlement final où le montant total est imputé sur les dépenses en tant que dépenses communes de personnel.

Note 2.

Le montant de 154 854 dollars résulte de l'application de la règle de gestion financière 114.7 du PNUD, laquelle stipule que la comptabilisation, aux comptes du PNUD, des contributions volontaires se fait à la valeur au pair officielle ou à tout autre taux de change approprié dont le Secrétaire général et les gouvernements contributeurs sont convenus pour la comptabilisation des contributions volontaires. Toutes les autres opérations ont été comptabilisées au taux de change fixé pour les opérations des Nations Unies qui était en vigueur à la date desdites opérations, ainsi qu'il est spécifié dans la règle de gestion financière 114.8. Les ajustements de change sont comptabilisés à la rubrique des recettes accessoires, en application des règles de gestion financière 110.1 et 114.10 du PNUD.

Note 3.

Le montant des contributions à recevoir des gouvernements, soit 435 287 053 dollars des Etats-Unis, se décompose comme suit :

	<u>Pour 1975 et les exercices antérieurs</u>	<u>Pour 1976</u>	<u>Pour les exercices ultérieurs</u>
Contributions volontaires	7 645 251	311 799 818	52 391 799
Contributions supplémentaires (Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins développés)	-	2 788 807	-
Contributions statutaires aux dépenses des programmes	14 806 248	-	-
Contributions de contrepartie en espèces	9 993 102	3 039 787	1 793 134
Contributions au titre de la participation aux frais	9 210 223	12 317 026	9 501 858
	<u>41 654 824</u>	<u>329 945 438</u>	<u>63 686 791</u>

TABIEAU 1A - PREMIERE PARTIE
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
Etat des contributions volontaires annuelles au 31 décembre 1972
(En dollars des Etats-Unis)

	Solde à recevoir au 31 décembre 1972		Contributions annuées pour 1972		Contributions annuées pour 1977		Contributions annuées pour 1977 et des exercices antérieurs		Solde à recevoir	
	Solde à recevoir	Suppléments et déductions	Contributions annuées		Contributions annuées		Total	Contributions reçues en 1973	Solde à recevoir	Contributions annuées pour 1977 et des exercices antérieurs
			Monnaie locale	Monnaie étrangère	Monnaie locale	Monnaie étrangère				
Albanie (monnaie libé)	95 000	143 325	-	7 317	-	198 325	24 153	174 172	174 172	-
Albanie (monnaie libé)	7 317	-	30 000	473 216	-	24 624	7 317	-	7 317	-
Albanie (monnaie libé)	420 000	-	79 000 000	30 326 615	-	39 726 615	29 362 615	-	420 000	-
Albanie (monnaie libé) (dette morte)	28 240 000	1 022 534	-	2 500 000	-	4 000 000	1 500 000	-	2 500 000	-
Arabie Saoudite (dollars E.-U.)	1 300 000	-	-	1 090 000	-	2 390 000	3 234 277	-	2 664 200	-
Argentine (équivalent en dollars E.-U.)	1 651 293	-	-	-	-	1 651 293	3 234 277	-	1 651 293	-
Australie (dollars australiens)	3 604 194	-	-	-	-	3 604 194	3 887 641	-	3 604 194	-
Australie (seuilings)	3 889 262	-	-	-	-	3 889 262	10 000 000	-	3 223 141	-
Bahamas (dollars E.-U.)	-	-	-	-	-	-	13 000	-	13 000	-
Bahamas (dollars E.-U.)	13 000	-	-	-	-	13 000	26 000	-	13 000	-
Bahamas (dollars E.-U.)	78 750	-	-	-	-	78 750	78 750	-	78 750	-
Bahamas (dollars E.-U.)	37 088	-	-	-	-	37 088	19 898	-	19 898	-
Bahamas (équivalent en dollars E.-U.)	7 065 667	-	-	-	-	7 065 667	7 300 752	-	9 102 264	-
Belgique (francs belges)	-	-	-	-	-	-	8 012	-	8 012	-
Bénin (francs CFA)	-	-	-	-	-	-	2 845	-	2 845	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	2 300	-	-	-	-	2 300	100 000	-	100 000	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	100 000	-	-	-	-	100 000	34 200	-	34 200	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	-	-	-	-	-	-	34 200	-	34 200	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	-	-	-	-	-	-	11 204	-	11 204	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	11 204	-	-	-	-	11 204	2 070 000	-	2 070 000	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	2 070 000	-	-	-	-	2 070 000	281 667	-	281 667	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	281 667	-	-	-	-	281 667	12 698	-	12 698	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	-	-	-	-	-	-	43 244	-	43 244	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	43 244	-	-	-	-	43 244	28 217 822	-	28 217 822	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	28 217 822	-	-	-	-	28 217 822	2 785 000	-	2 785 000	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	2 785 000	-	-	-	-	2 785 000	2 233 293	-	2 233 293	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	2 233 293	-	-	-	-	2 233 293	233 626	-	233 626	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	233 626	-	-	-	-	233 626	562 133	-	562 133	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	562 133	-	-	-	-	562 133	19 449	-	19 449	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	19 449	-	-	-	-	19 449	15 442	-	15 442	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	15 442	-	-	-	-	15 442	19 377	-	19 377	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	19 377	-	-	-	-	19 377	19 377	-	19 377	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	19 377	-	-	-	-	19 377	39 562 228	-	39 562 228	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	39 562 228	-	-	-	-	39 562 228	15 000	-	15 000	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	15 000	-	-	-	-	15 000	15 000	-	15 000	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	15 000	-	-	-	-	15 000	27 290	-	27 290	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	27 290	-	-	-	-	27 290	1 000 000	-	1 000 000	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000	175 075	-	175 075	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	175 075	-	-	-	-	175 075	720 000	-	720 000	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	720 000	-	-	-	-	720 000	75 897 000	-	75 897 000	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	75 897 000	-	-	-	-	75 897 000	114 600	-	114 600	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	114 600	-	-	-	-	114 600	11 000	-	11 000	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	11 000	-	-	-	-	11 000	5 671 895	-	5 671 895	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	5 671 895	-	-	-	-	5 671 895	18 459 770	-	18 459 770	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	18 459 770	-	-	-	-	18 459 770	71 818	-	71 818	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	71 818	-	-	-	-	71 818	19 750	-	19 750	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	19 750	-	-	-	-	19 750	338 000	-	338 000	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	338 000	-	-	-	-	338 000	144 000	-	144 000	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	144 000	-	-	-	-	144 000	27 000	-	27 000	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	27 000	-	-	-	-	27 000	37 000	-	37 000	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	37 000	-	-	-	-	37 000	127 897	-	127 897	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	127 897	-	-	-	-	127 897	5 170	-	5 170	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	5 170	-	-	-	-	5 170	10 170	-	10 170	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	10 170	-	-	-	-	10 170	32 397	-	32 397	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	32 397	-	-	-	-	32 397	25 666	-	25 666	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	25 666	-	-	-	-	25 666	705 068	-	705 068	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	705 068	-	-	-	-	705 068	3 699 266	-	3 699 266	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	3 699 266	-	-	-	-	3 699 266	820 000	-	820 000	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	820 000	-	-	-	-	820 000	3 760 734	-	3 760 734	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	3 760 734	-	-	-	-	3 760 734	3 360 000	-	3 360 000	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	3 360 000	-	-	-	-	3 360 000	1 008 475	-	1 008 475	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	1 008 475	-	-	-	-	1 008 475	4 000 000	-	4 000 000	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	4 000 000	-	-	-	-	4 000 000	491 702	-	491 702	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	491 702	-	-	-	-	491 702	64 297	-	64 297	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	64 297	-	-	-	-	64 297	15 126 176	-	15 126 176	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	15 126 176	-	-	-	-	15 126 176	21 669 697	-	21 669 697	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	21 669 697	-	-	-	-	21 669 697	110 000	-	110 000	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	110 000	-	-	-	-	110 000	19 000 000	-	19 000 000	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	19 000 000	-	-	-	-	19 000 000	150 300	-	150 300	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	150 300	-	-	-	-	150 300	1 583 340	-	1 583 340	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	1 583 340	-	-	-	-	1 583 340	900 000	-	900 000	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	900 000	-	-	-	-	900 000	40 000	-	40 000	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	40 000	-	-	-	-	40 000	207 489	-	207 489	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	207 489	-	-	-	-	207 489	229 890	-	229 890	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	229 890	-	-	-	-	229 890	88 000	-	88 000	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	88 000	-	-	-	-	88 000	73 077	-	73 077	-
Burkina Faso (équivalent en dollars E.-U.)	73 077	-	-	-	-	73 077	-	-	-	-

Gouvernements	Solde à recevoir au 31 décembre 1974		Suppléments et déductions		Contributions annoncées pour 1976		Contributions annoncées pour 1977		Total	Contributions reçues en 1975	Solde à recevoir	Composition du solde à recevoir	
	31 décembre 1974	Monnaie locale	Monnaie locale	Monnaie locale	Equivalent en dollars des États-Unis		Equivalent en dollars des États-Unis						
					1976	1977	1975 et antérieurs	1976				1977	
Madagascar (francs malgaches)	30 300	-	7 060 000	32 091	100 000	32 091	100 000	32 091	64 626	32 335	200 000	100 000	32 091
Malaisie (dollars E.-U.)	13 000	-	-	14 950	14 950	200 000	14 950	200 000	27 950	13 000	200 000	14 950	100 000
Malawi (dollars E.-U.)	261 361	13 900	-	5 000	-	5 000	-	1 500	274 761	1 500	261 309	261 309	261 309
Maroc (dirhams)	337 269	24 982	1 350 000	327 670	1 350 000	327 670	1 350 000	69 861	24 777	362 131	327 670	327 670	327 670
Malte (livres maltaises)	5 561	-	100 000	2 273	2 273	7 894	7 894	4 490	7 894	4 490	4 071	4 071	2 273
Mauricie (dollars E.-U.)	73	605 000	22 200	5 045	5 045	5 045	5 045	605 000	605 000	605 000	5 045	5 045	5 045
Mexique (dollars E.-U.)	30 829	202 (92)	-	32 000	32 000	3 978	3 978	4 933	4 933	4 933	17 645	17 645	17 645
Mozambique (équivalent en dollars E.-U.)	191 500	37 900	-	4 000	4 000	4 000	4 000	19 490	19 490	19 490	15 384	15 384	15 384
Niger (francs CFA)	300 000	-	2 000 000	9 091	9 091	9 091	9 091	9 091	9 091	9 091	79 500	79 500	79 500
Nigeria (nairas)	17 677 993	1 092 222	117 500 000	813 028	813 028	21 286 232	21 286 232	40 034 447	1 113 028	300 000	813 028	813 028	813 028
Norvège (couronnes norvégiennes)	2 293 578	-	2 015 000	2 127 772	2 127 772	4 821 350	4 821 350	2 293 578	2 293 578	2 293 578	2 127 772	2 127 772	2 127 772
Paraguay (guaranis)	60 000	-	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000
Ouganda (shillings ougandais)	178 750	3	400 000	49 226	49 226	49 226	49 226	49 226	49 226	49 226	484 563	484 563	484 563
Pakistan (roupies pakistanaises)	36 000	-	207 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	207 000	207 000	207 000
Panama (balboas)	31 575 395	7 070 395	120 000 000	44 943 820	44 943 820	44 943 820	44 943 820	38 685 731	38 685 731	38 685 731	44 943 820	44 943 820	44 943 820
Paraguay (dollars E.-U.)	460 000	-	-	275 000	275 000	275 000	275 000	275 000	275 000	275 000	275 000	275 000	275 000
Pérou (dollars E.-U.)	807 207	-	19 440 479	975 928	975 928	975 928	975 928	1 863 135	1 863 135	1 863 135	975 928	975 928	975 928
Philippines (dollars E.-U.)	500 000	-	-	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Portugal (escudos)	31 506	-	115 000	31 507	31 507	31 507	31 507	31 507	31 507	31 506	31 507	31 507	31 507
République arabe libyenne (dollars E.-U.)	6 147	381	1 750 000	7 955	7 955	7 955	7 955	7 955	7 955	7 955	6 818	6 818	6 818
République centrafricaine (francs CFA)	300 000	-	-	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
République de Côte d'Ivoire (dollars E.-U.)	816 327	29 630	2 000 000	784 314	784 314	2 000 000	2 000 000	1 630 271	1 630 271	300 000	784 314	784 314	784 314
République démocratique allemande (marks)	3 104	-	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	3 104	30 000	30 000	30 000
République dominicaine (pesos dominicains)	25 000	-	-	17 250	17 250	17 250	17 250	17 250	17 250	17 250	17 250	17 250	17 250
République du Sud Viet-Nam (dollars E.-U.)	29 571	-	135 000	17 632	17 632	17 632	17 632	17 632	17 632	17 632	17 632	17 632	17 632
République socialiste soviétique de Biélorussie (roubles)	445 839	12 884	337 500	444 079	444 079	444 079	444 079	444 079	444 079	444 079	444 079	444 079	444 079
République socialiste soviétique d'Ukraine (roubles)	96 453	(12 286)	700 000	86 207	86 207	86 207	86 207	86 207	86 207	86 207	86 207	86 207	86 207
République-Unie de Tanzanie (shillings tanzaniens)	157 000	3 179	2 880 000	685 714	685 714	2 880 000	2 880 000	1 168 611	1 168 611	482 897	685 714	685 714	685 714
République du Bénin (francs CFA)	482 897	-	-	482 897	482 897	482 897	482 897	482 897	482 897	482 897	482 897	482 897	482 897
République des Grands-Bretagnes et d'Irlande du Nord (livres sterling)	23 781 903	1 135 440	13 000 000	26 262 626	26 262 626	13 000 000	13 000 000	26 262 626	26 262 626	24 917 343	26 262 626	26 262 626	26 262 626
République de Singapour (dollars E.-U.)	2 000	-	-	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Saint-Siège (dollars E.-U.)	100 000	2 931	-	114 066	114 066	114 066	114 066	214 066	214 066	38 649	214 066	214 066	114 066
Sénégal (dollars E.-U.)	187 500	-	-	75 000	75 000	262 500	262 500	262 500	262 500	100 000	262 500	262 500	114 066
Sierra Leone (dollars E.-U.)	100 000	-	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Singapour (dollars E.-U.)	5 022	-	-	9 285	9 285	9 285	9 285	9 285	9 285	9 285	9 285	9 285	9 285
Somalie (shillings somalis)	24 769	(3 001)	8 090	187 000	187 000	30 993	30 993	30 993	30 993	10 174	11 534	11 534	11 534
Soudan (dollars E.-U.)	374 000	-	-	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000
Sri Lanka (équivalent en dollars E.-U.)	150 000	8 193 617	215 000 000	50 351 288	50 351 288	230 000 000	230 000 000	13 091 271	13 091 271	51 724 269	101 366 742	48 974 943	7 900 000
Suisse (dollars E.-U.)	42 194 567	7 150 000	-	7 900 000	7 900 000	7 900 000	7 900 000	7 900 000	7 900 000	7 900 000	7 900 000	7 900 000	7 900 000
Taiwan (dollars E.-U.)	6 000	-	-	1 200 436	1 200 436	1 200 436	1 200 436	1 200 436	1 200 436	1 200 436	1 200 436	1 200 436	1 200 436
Tchécoslovaquie (couronnes tchécoslovaques)	1 182 504	96 630	7 000 000	470 345	470 345	470 345	470 345	470 345	470 345	470 345	470 345	470 345	470 345
Togo (francs CFA)	876 974	-	2 200 000	112 076	112 076	264 500	264 500	264 500	264 500	189 264	112 076	112 076	112 076
Trinité-et-Tobago (dollars de la Trinité-et-Tobago)	215 000	67	-	207 000	207 000	207 000	207 000	207 000	207 000	207 000	207 000	207 000	207 000
Turquie (dollars E.-U.)	3 566 711	765 765	2 700 000	3 522 632	3 522 632	7 231 262	7 231 262	3 688 630	3 688 630	765 765	3 522 632	3 522 632	765 765
Union des Républiques socialistes soviétiques (roubles)	1 311 919	1	-	274 221	274 221	274 221	274 221	274 221	274 221	274 221	274 221	274 221	274 221
Uruguay (dollars E.-U.)	1 325 794	-	-	1 325 794	1 325 794	1 325 794	1 325 794	1 325 794	1 325 794	1 325 794	1 325 794	1 325 794	1 325 794
Venezuela (dollars E.-U.)	12 000	-	13 500	2 967	2 967	2 967	2 967	2 967	2 967	2 967	2 967	2 967	2 967
Yémen (rials yéménites)	2 300	-	-	1 944 700	1 944 700	1 944 700	1 944 700	1 944 700	1 944 700	1 944 700	1 944 700	1 944 700	1 944 700
Yémen démocratique	300 000	-	-	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Zaire (dollars E.-U.)	32 267	8	-	139 374	139 374	139 374	139 374	139 374	139 374	139 374	139 374	139 374	139 374
Zambie (dollars E.-U.)	312 004 308	116 697 625	313 200 702	313 200 702	313 200 702	794 261 846	794 261 846	42 824 981 d/	42 824 981 d/	371 856 868	7 645 291	311 789 871	311 789 871

TABLEAU 1A - DEUXIEME PARTIE
Etat des contributions spécifiques annoncées au 31 décembre 1975 pour les pays les moins développés
(En dollars des États-Unis)

Gouvernements	Solde à recevoir au 31 décembre 1974		Suppléments et déductions		Contributions annoncées pour 1976		Contributions annoncées pour 1977		Total	Contributions reçues en 1975	Solde à recevoir	
	31 décembre 1974	Monnaie locale	Monnaie locale	Monnaie locale	1976	1977						
Allemagne	3 643 725	(114 313)	40 000 000	1 025 641	3 259 112	3 259 112	1 025 641	1 025 641	3 259 112	3 259 112	1 025 641	1 025 641
Belgique (francs belges)	510 204	(10 204)	7 070 000	1 268 116	2 225 280	2 225 280	1 268 116	1 268 116	2 225 280	1 268 116	1 268 116	1 268 116
Canada (dollars canadiens)	1 301 115	121 649	333 273	700 000	1 044 394	1 044 394	700 000	700 000	1 044 394	1 044 394	700 000	700 000
Corée (couronnes sud-coréennes)	3 512 881	333 273	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000
Suisse (dollars E.-U.)	9 767 925	319 879	-	3 488 867	13 376 611	13 376 611	3 488 867	3 488 867	13 376 611	10 187 804 d/	2 788 867	2 788 867

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Obligations des gouvernements au titre des contributions statutaires
aux dépenses des programmes : situation au 31 décembre 1975

Gouvernement ou organisation	Obligations des gouvernements					
	Solde d'exercices antérieurs	Obligations comptabilisées durant l'exercice	Exonérations (exercice et exercices antérieurs)	Total	Reçu pendant l'exercice	Solde à recevoir
Albanie	46 435	16 000	-	62 435	-	62 435
Algérie	663 197	320 000	-	983 197	-	983 197
Arabie Saoudite	-	160 000	-	160 000	160 000	-
Argentine	-	320 000	-	320 000	19 940	300 060
Bahamas	-	31 418	-	31 418	31 280	138
Bahreïn	-	40 000	-	40 000	40 000	-
Bangladesh	-	296 000	(296 000)	-	-	-
Barbade	49 618	40 000	-	89 618	64 809	24 809
Belize	621	16 000	-	16 621	16 621	-
Birmanie	-	240 000	-	240 000	185 160	54 840
Bolivie	427 486	240 000	-	667 486	-	667 486
Brésil	816 591	480 000	-	1 296 591	-	1 296 591
Bulgarie	62 068	120 000	-	182 068	160 074	21 994
Cambodge	497 480	160 000	-	657 480	-	657 480
Chili	474 488	320 000	-	794 488	160 702	633 786
Chypre	-	80 000	(80 000)	-	-	-
Colombie	821 010	320 000	-	1 141 010	17 339	1 123 671
Communauté de l'Afrique orientale	40 054	-	-	40 054	-	40 054
Congo	279 041	120 000	-	399 041	146 229	252 812
Costa Rica	126 422	80 000	-	206 422	159 542	46 880
Côte d'Ivoire	-	240 000	-	240 000	240 000	-
Cuba	121 175	160 000	-	281 175	261 175	-
Egypte	449 917	440 000	-	889 917	-	889 917
El Salvador	208 293	80 000	-	288 293	40 000	248 293
Emirats arabes unis	-	5 781	-	5 781	-	5 781
Equateur	162 016	240 000	-	402 016	205 688	196 328
Espagne	39 622	80 000	-	119 622	8 351	111 271
Fidji	-	80 000	-	80 000	80 000	-
France						
Archipel des Comores	15 160	3 026	-	18 186	-	18 186
Gabon	56 514	120 000	-	176 514	58 917	117 597
Gambie	13 129	40 000	-	53 129	14 535	38 594
Ghana	-	240 000	-	240 000	240 000	-
Grèce	-	120 000	-	120 000	119 465	535
Grenade	13 517	17 475	-	30 992	-	30 992
Guatemala	-	120 000	-	120 000	120 000	-
(Institut centraméricain de recherche et de technologie industrielle)	41 900	-	-	41 900	-	41 900
Guinée équatoriale	71 220	56 000	(15 220)	112 000	-	112 000
Guyane	-	80 000	-	80 000	1 071	78 929
Honduras	31 250	80 000	(80 000)	31 250	31 250	-
Hong-kong	-	8 000	-	8 000	8 000	-
Hongrie	-	120 000	-	120 000	120 000	-
Inde	-	800 000	-	800 000	800 000	-
Indonésie	13 819	560 000	-	573 819	573 819	-
Irak	5 926	240 000	-	245 926	240 857	5 069
Iran	-	320 000	-	320 000	320 000	-
Islande	-	16 000	-	16 000	52	15 948
Israël	136 435	80 000	-	216 435	34 718	181 717
Jamaïque	-	120 000	-	120 000	12 482	107 518
Jordanie	338 730	240 000	-	578 730	578 730	-
Kenya	-	240 000	-	240 000	240 000	-
Koweït	-	16 000	-	16 000	16 000	-
Liban	406 810	160 000	-	566 810	-	566 810
Libéria	102 656	160 000	-	262 656	262 656	-
Madagascar	-	160 000	(160 000)	-	-	-
Malaisie	22 340	240 000	-	262 340	245 333	17 007
Malte	125 125	40 000	-	165 125	86 067	79 058

Obligations des gouvernements

Gouvernement ou organisation	Solde d'exercices antérieurs	Obligations comptabilisées durant l'exercice	Exonérations (exercice et exercices antérieurs)	Total	Reçu pendant l'exercice	Solde à recevoir
Maroc	597 201	320 000	-	917 201	917 201	-
Maurice	-	80 000	-	80 000	80 000	-
Mauritanie	209 992	80 000	-	289 992	-	289 992
Mexique	121 352	320 000	-	441 352	370 200	71 152
Mongolie	-	160 000	-	160 000	160 000	-
Nicaragua	123 009	80 000	-	203 009	122 587	80 422
Nigéria	662 148	480 000	-	1 142 148	512 195	629 953
Nouvelle-Zélande	4 382	-	-	4 382	-	4 382
Iles Cook	13 390	8 853	-	22 243	22 243	-
Nioué	2 304	1 197	-	3 501	-	3 501
Oman	-	29 614	-	29 614	-	29 614
Pakistan	-	296 000	-	296 000	296 000	-
Panama	159 151	120 000	-	279 151	15 155	263 996
Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	80 000	-	80 000	80 000	-
Paraguay	365 428	120 000	-	485 428	-	485 428
Pays-Bas						
Antilles néerlandaises	31 072	42 584	-	73 656	-	73 656
Surinam	-	40 000	-	40 000	40 000	-
Pérou	487 476	240 000	-	727 476	643 377	84 099
Philippines	-	320 000	-	320 000	320 000	-
Pologne	-	120 000	-	120 000	120 000	-
Portugal	1 159	-	-	1 159	-	1 159
Qatar	24 000	24 000	-	48 000	-	48 000
République arabe libyenne	98 383	80 000	-	178 383	178 383	-
République arabe syrienne	-	240 000	-	240 000	240 000	-
République centrafricaine	21 865	120 000	-	141 865	-	141 865
République de Corée	-	240 000	-	240 000	235 474	4 526
République Dominicaine	-	120 000	-	120 000	120 000	-
République du Sud Viet-Nam	22 639	160 000	-	182 639	-	182 639
République-Unie du Cameroun	239 257	240 000	-	479 257	479 257	-
Roumanie	172 640	120 000	-	292 640	165 969	126 671
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord						
Iles Caïmanes	-	7 882	-	7 882	7 882	-
Iles Gilbert et Ellice	-	8 000	-	8 000	8 000	-
Iles Leeward						
Antigua	8 951	22 841	-	31 792	-	31 792
Montserrat	-	2 807	-	2 807	-	2 807
Saint-Christophe	5 091	4 320	-	9 411	9 411	-
Iles Salomon	-	16 000	-	16 000	-	16 000
Iles Turques et Caïques	-	4 721	-	4 721	122	4 599
Iles Vierges	-	4 333	-	4 333	4 333	-
Iles Windward						
Dominique	16 655	14 590	-	31 245	441	30 804
Sainte-Lucie	15 710	16 495	-	32 205	-	32 205
Saint-Vincent	-	1 485	-	1 485	1 485	-
Royaume-Uni et France						
Nouvelles-Hébrides	13 164	5 710	-	18 874	-	18 874
Sénégal	262 398	160 000	-	422 398	-	422 398
Sierra Leone	166 199	120 000	-	286 199	-	286 199
Singapour	-	120 000	-	120 000	120 000	-
Souaziland	-	91 200	(91 200)	-	-	-
Sri Lanka	-	240 000	-	240 000	240 000	-
Tchécoslovaquie	555	40 000	-	40 555	40 555	-
Thaïlande	-	240 000	-	240 000	240 000	-
Togo	458 800	160 000	-	618 800	320 319	298 481
Tonga	-	16 000	-	16 000	16 000	-
Trinité-et-Tobago	-	80 000	-	80 000	80 000	-
Tunisie	233 036	240 000	-	473 036	6 124	466 912
Turquie	616 295	320 000	-	936 295	320 000	616 295
Uruguay	381 912	160 000	-	541 912	240 641	301 271
Venezuela	136 481	160 000	-	296 481	72 244	224 237
Yémen démocratique	-	160 000	(160 000)	-	-	-
Yougoslavie	177 974	120 000	-	297 974	25 338	272 636
Zaïre	320 000	320 000	-	640 000	320 000	320 000
Zambie	-	240 000	(240 000)	-	-	-
Total	12 850 134	16 500 332	(1 122 420)	28 228 046	13 421 798	14 806 248

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
 Obligations des gouvernements au titre de leurs contributions de contrepartie
 en espèces aux projets : situation au 31 décembre 1975
 (En dollars des Etats-Unis)

Pays et régions	Obligations des gouvernements		Reçu en 1975		Solde à recevoir	
	Obligations ajustées et comptabilisées durant l'exercice		Pour des exercices ultérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total
	Pour 1975	Pour des exercices ultérieurs	Pour 1975 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Pour 1975 et des exercices antérieurs	Total
Afghanistan	-	-	69 689	-	3 653	3 653
Algérie	-	-	-	-	40 200	40 200
Antigua	1 260	1 858	-	-	9 984	11 842
Antilles néerlandaises	18 373	27 065	-	-	18 353	45 418
Arabie Saoudite	-	-	532 235	-	566 495	729 238
Argentine	260 800	-	307 088	-	724 249	776 715
Australie	-	-	77 378	-	39 443	69 443
Bahamas	-	-	-	-	141 093	141 093
Bahrein	-	-	-	-	4 000	4 000
Bangladesh	150 807	161 920	79 169	-	34 270	87 973
Barbade	1 260	-	160	-	76 080	238 000
Belize	-	1 858	-	-	1 100	2 958
Bénin	-	-	102 237	-	80 487	102 237
Birmanie	236 865	-	120 236	-	21 750	89 273
Bolivie	30 444	-	10 150	-	9 810	19 810
Botswana	-	-	-	-	17 100	17 100
Botswana	-	-	-	-	170 933	176 304
Bresil	26 889	3 841	20 003	-	1 100	1 100
Brunéi	-	-	107 005	-	34 343	58 243
Burundi	-	-	48 762	-	50 875	109 250
Cambodge	2 500	10 000	34 486	-	8 800	69 655
Chili	34 173	-	-	-	4 836	4 836
Cypré	-	-	53 369	-	-	-
Colombie	-	-	-	-	4 836	4 836
Congo	-	-	-	-	53 273	53 273
Costa Rica	(23 837)	16 651	9 652	-	13 337	59 988
Côte d'Ivoire	43 337	-	-	-	24 966	24 966
Dominique	-	-	-	-	365 563	365 563
Egypte	304 890	710 917	577 270	12 778	30 694	1 136 370
El Salvador	-	-	-	-	14 345	72 364
Equateur	-	-	-	-	14 345	14 345
Ethiopie	-	-	-	-	177 993	177 993
France (pour la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane française)	-	-	-	-	-	-
Gambie	-	-	-	-	27 856	27 856
Ghana	-	-	-	-	44 854	44 854
Guinée	-	-	-	-	37 900	37 900
Guatemala	1 260	1 858	-	-	1 260	3 118
Guinée équatoriale	-	-	-	-	28 274	93 802
Guyane	-	-	-	-	77 902	17 100
Haiti	16 683	27 035	118 598	-	1 635	150 522
Haute-Volta	(65 345)	-	10 000	-	350 120	500 516
Honduras	-	-	33 786	-	21 899	21 899
Hong-Kong	-	-	13 536	-	125 882	125 882
Iles Caïmanes	-	-	-	-	3 973	3 973
Iles Salomon britanniques	360	512	-	-	3 260	13 973
Iles Turques et Caïques	360	531	-	-	577	891
Inde	39 541	6 436	5 446	-	3 217	4 047
Indonésie	37 765	22 321	115 201	-	179	1 010
Irak	50 847	20 000	68 241	3 000	87 142	139 754
Iran	1 581 699	426 983	16 949	-	16 949	762 758
Israël	(32 060)	-	1 698 535	17 849	288 462	288 462
Jamaïque	86 841	-	-	-	86 841	86 841
Japon	376 023	-	370 565	-	141 000	177 000
Kenya	26 800	-	19 691	-	51 983	92 583
Koweït	-	-	25 000	-	-	-
Lesotho	-	-	-	-	17 100	17 100
Liban	-	-	-	-	31 005	31 005
Libéria	-	-	-	-	12 956	12 956
Madagascar	-	-	31 044	5 700	31 005	29 714
Malawi	-	-	353	-	23 400	35 999
Malaisie	-	-	21 742	-	36 211	74 211
Malï	5 000	20 000	2 37	-	155 668	170 790
Malï	-	-	183 687	-	-	-

Pays et régions	Obligations des gouvernements				Reçu en 1975			Solde à recevoir		
	Solde d'exercices antérieurs	Obligations ajustées et comptabilisées durant l'exercice		Total	Pour 1975 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Pour 1975 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total
		Pour 1975	Pour des exercices ultérieurs							
Maroc	449 070	(38 372)	212 500	683 198	89 995	-	89 995	320 703	212 500	553 203
Maurice	17 100	-	-	17 100	3 510	-	3 510	17 100	8 207	215 777
Mauritanie	219 287	-	-	219 287	-	-	-	207 570	1 222	8 441
Mexique	8 441	-	-	8 441	-	-	-	7 219	531	1 476
Montserrat	652	360	531	5 090	47	-	47	945	-	5 090
Népal	5 090	-	-	5 090	-	-	-	7 334	-	7 334
Nicaragua	844 227	(824 114)	-	20 113	12 779	-	12 779	8 232	6 000	11 232
Niger	290 640	-	-	290 640	8 082	-	8 082	23 400	-	23 400
Nigeria	112 594	24 724	-	137 018	137 018	-	137 018	58 984	76 984	176 984
Nouvelle-Zélande	29 594	24 000	6 000	59 594	45 702	-	45 702	60 209	-	141 209
Ouganda	23 400	-	-	23 400	-	-	-	-	-	-
Pakistan	99 984	-	-	99 984	23 000	-	23 000	18 000	81 000	119 000
Panama	258 795	-	-	258 795	117 584	-	117 584	60 209	-	177 793
Papouasie-Nouvelle-Guinée	76 741	2 621	-	79 362	17 937	-	17 937	47 504	11 300	58 804
Paraguay	39 544	-	-	39 544	8 294	-	8 294	39 544	-	39 544
Pays-Bas	12 513	-	-	12 513	26 667	-	26 667	3 495	764	4 259
Pérou	366 274	5 000	20 000	391 274	26 667	-	26 667	249 377	115 230	364 607
Philippines	23 104	-	-	23 104	-	-	-	23 104	-	23 104
Pologne	6 465	-	-	6 465	-	-	-	6 465	-	6 465
Porto Rico	29 641	-	-	29 641	20 706	-	20 706	8 925	-	8 925
République arabe libyenne	7 750	-	-	7 750	4 000	-	4 000	3 750	-	3 750
République arabe syrienne	120 089	-	-	120 089	-	-	-	102 989	-	120 089
République centrafricaine	207 340	48 140	46 013	301 493	122 421	-	122 421	60 405	118 602	179 307
République de Corée	108 339	5 000	20 000	140 127	-	-	-	56 964	51 375	108 339
République démocratique populaire lao	115 127	-	-	115 127	-	-	-	70 732	69 375	140 127
République du Sud Viet-Nam	64 584	-	-	64 584	-	-	-	184 076	-	64 584
République-Unie de Tanzanie	171 564	126 309	-	297 869	113 793	-	113 793	1 354	-	184 076
République-Unie du Cameroun	1 354	-	-	1 354	-	-	-	39 000	23 400	62 400
Rouanda	2 400	-	-	2 400	-	-	-	26 226	1 858	28 084
Saint-Christophe	24 966	1 260	1 858	26 024	-	-	-	12 356	1 858	14 214
Sainte-Lucie	11 096	1 260	1 858	12 356	-	-	-	1 260	1 858	3 118
Saint-Vincent	-	1 260	1 858	1 260	-	-	-	1 260	1 858	3 118
Saouds-Occidental	-	-	-	-	-	-	-	261	-	261
Senegal	274 540	418 149	550	692 689	121 190	-	121 190	571 499	-	571 499
Serra Leone	23 400	-	-	23 400	-	-	-	23 400	-	23 400
Singapour	11 750	-	-	11 750	1 375	-	1 375	7 375	6 000	13 375
Somalie	210 970	-	-	210 970	97 464	-	97 464	27 150	86 356	113 506
Soudan	17 100	-	-	17 100	-	-	-	17 100	-	17 100
Soudanland	420 371	522 790	426 572	1 419 733	160 836	-	160 836	782 465	466 772	1 249 237
Sri Lanka	145 625	18 355	27 065	173 045	31 731	-	31 731	105 872	16 000	189 872
Suriname	32 064	-	-	32 064	-	-	-	23 400	27 065	49 465
Tchad	148 538	27 077	40 000	225 615	70 657	-	70 657	30 582	106 375	144 588
Togo	33 375	-	-	33 375	-	-	-	33 375	-	33 375
Tonga	391 205	-	-	391 205	170 082	-	170 082	314 784	318 765	318 765
Trinité-et-Tobago	314 784	46 201	49 439	410 424	37 490	-	37 490	40 422	12 494	52 946
Tunisie	90 436	-	-	90 436	-	-	-	762	21 498	22 260
Turquie	1 366	-	20 444	21 810	-	-	-	3 169	-	3 169
Uruguay	3 169	-	-	3 169	15 165	-	15 165	3 169	-	15 312
Venezuela	41 224	147 253	-	188 477	-	-	-	330 716	-	330 716
Yémen	330 716	-	-	330 716	-	-	-	23 400	-	23 400
Zaire	23 400	-	-	23 400	-	-	-	-	-	-
Zambie	23 400	-	-	23 400	-	-	-	-	-	-
Total	14 720 287	3 759 166	2 338 013	20 817 466	5 982 116	39 327	5 991 443	9 993 102	4 832 921	14 826 023

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
 Obligations des gouvernements au titre de leur participation
 aux frais (projets) : situation au 31 décembre 1975
 (En dollars des Etats-Unis)

Gouvernements	Solde au 31/12/74		Obligations des gouvernements				Reçu en 1975				Composition du solde à recevoir		Pour 1976 et des exercices ultérieurs
	Solde au 31/12/74	Obligations comptabilisées durant l'exercice	Obligations comptabilisées		Total	Pour 1975 et des exercices antérieurs	Pour des exercices ultérieurs	Total	Solde à recevoir au 31/12/75	Pour 1975 et des exercices antérieurs	Pour 1976 et des exercices ultérieurs		
			Pour 1975	Pour des exercices ultérieurs									
Arabie Saoudite	2 154 694	176 657	1 176 864	3 508 205	1 451 767	1 451 767	-	1 451 767	2 056 458	176 657	1 879 761		
Bahreïn	42 000	464 808	885 366	1 393 174	-	-	-	-	1 393 174	506 808	886 366		
Bolivie	125 300	125 121	112 781	277 902	105 510	105 510	-	105 510	132 592	19 611	112 781		
Bразил	124 300	14 300	110 000	248 600	124 300	124 300	-	124 300	124 300	-	124 300		
Costa Rica	-	-	11 300	11 300	-	-	-	-	11 300	-	11 300		
Côte d'Ivoire	-	129 720	640 225	769 945	-	-	-	-	769 945	129 720	640 225		
El Salvador	-	175	-	175	-	-	-	-	175	175	-		
Emirats arabes unis	117 548	151 990	407 814	677 312	251 897	251 897	-	251 897	425 415	1 018	424 397		
Grèce	164 415	-	-	164 415	164 415	164 415	-	164 415	-	-	-		
Irak	4 048 175	(328 967)	680 217	4 399 425	1 747 321	100 911	-	1 848 232	2 551 195	796 691	1 754 562		
Iran	6 577 997	6 190 047	12 309 608	25 057 592	3 696 664	22 817	-	3 719 481	21 338 111	6 634 038	14 704 073		
Islande	40 000	-	-	40 000	40 000	40 000	-	40 000	-	-	-		
Koweït	228 948	132 265	214 034	575 245	213 890	213 890	-	213 890	361 355	91 158	270 197		
Liban	-	81 250	-	81 250	-	-	-	-	81 250	81 250	-		
Norvège	-	943 478	-	943 478	-	-	-	-	943 478	943 478	-		
Oman	-	661	3 009	3 670	-	-	-	-	3 670	661	3 009		
Pays-Bas	-	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-		
Qatar	1 251 296	206 092	326 508	1 783 896	731 770	731 770	-	731 770	1 052 086	94 193	957 895		
République arabe libyenne	-	94 965	-	94 965	-	-	-	-	94 964	94 965	-		
République Dominicaine	3 000	-	-	3 000	3 000	3 000	-	3 000	-	-	-		
Suède	7 910	3 204 210	-	3 204 210	3 204 210	3 204 210	-	3 204 210	-	-	-		
Taïlande	-	16 990	-	16 990	-	-	-	-	24 860	24 860	-		
Turquie	-	40 000	50 000	90 000	25 000	25 000	-	25 000	65 000	15 000	50 000		
Venezuela	-	220 800	-	220 800	220 800	220 800	-	220 800	-	-	-		
	14 740 213	13 464 440	16 988 726	45 133 379	13 980 944	123 728	-	14 104 272	51 029 107	9 210 223	21 618 884		

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Recettes accessoires au 31 décembre 1975

(En dollars des Etats-Unis)

19741975

9 711 772	Revenu des comptes d'épargne et des placements à court et à moyen terme	5 424 070
3 393	Intérêts des prêts au logement	84 191
77 547	Recettes accessoires provenant des comptes des organisations participantes et chargées de l'exécution	1 149 096
83 475	Budget d'administration du PNUD - économies nettes réalisées lors du règlement d'engagements d'exercices antérieurs	3 229
114 234	Crédits nets au titre de dépenses d'exercices antérieurs	61 015
-	Intérêts payables sur l'avance de la FAO	(34 931)
255 782	Divers	260 899
10 246 203		6 947 569
(273 232)	Pertes au change et lors de la réévaluation des monnaies	(11 325 191)
<u>9 972 971</u>		<u>(4 377 622)</u>

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Dépenses de 1975 par organisation
(En dollars des Etats-Unis)

Organisations	Projets de pays	Projets régionaux	Projets inter-régionaux	Projets mondiaux	CIP total	Réserve du Programme \$/	Mesures spéciales en faveur des pays les moins développés \$/	Total partiel	Frais généraux des organisations \$/	Total partiel	Participation aux frais \$/	Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements \$/	Total général
AIEA	3 613 990	106 555	130 921	-	3 851 466	-	14 271	3 865 737	541 203	4 406 940	86 361	-	4 493 301
Banque mondiale	10 037 214	841 195	-	25 000	10 903 407	572 059	670 473	12 145 959	1 336 053	13 481 992	(15 194)	275 924	13 742 722
BIRD	1 223 051	21 984	-	-	1 245 035	14 924	-	1 259 959	176 591	1 436 550	-	-	1 436 550
BID	354 973	850 447	-	-	1 205 420	-	-	1 205 420	168 759	1 374 179	-	38 483	1 412 662
Bureau de la coopération technique de l'ONU	48 450 677	10 192 749	260 325	7 695	58 911 444	1 114 759	2 705 616	62 731 799	8 782 452	71 514 251	1 989 688	2 249 161	75 353 100
CRUCED	3 260 127	2 901 833	1 358 947	-	7 520 907	-	136 990	7 657 897	1 218 504	8 876 401	150 612	36 701	9 063 714
FAO	99 979 031	10 572 972	3 039 102	45 103	113 636 208	2 175 236	1 365 014	117 176 458	16 404 704	133 581 162	2 847 953	2 494 456	138 923 551
OACI	10 922 005	4 870 422	80 389	-	15 872 816	-	2 360	15 875 176	2 222 525	18 097 701	413 594	30 341	18 541 636
OIT	32 309 650	3 624 935	220 883	-	36 155 508	261 322	653 841	37 070 731	5 189 901	42 260 632	1 535 903	272 490	44 069 025
OMCI	1 544 937	961 781	-	-	2 506 718	-	-	2 506 718	353 741	2 860 459	-	-	2 860 459
OMM	4 835 011	1 946 922	-	-	6 781 933	-	-	6 781 933	1 199 725	7 981 658	53 010	-	8 034 668
OMS \$/	19 636 971	1 967 906	280 729	55 154	21 940 760	228 985	392 900	22 562 645	3 158 770	25 721 415	371 632	70 100	26 163 147
ONU	24 903 907	1 016 762	377 082	(125)	26 297 626	3 218 365	722 978	30 238 969	4 233 456	34 472 425	646 983	58 322	35 177 330
PNUD	13 111 807	4 958 325	443 439	3 403 014	21 916 585	2 562 614	1 432 955	25 912 154	1 131 357	27 043 511	3 160 223	377 274	30 581 308
UIT	12 606 718	3 420 616	146 999	-	16 174 333	-	57 061	16 231 394	2 272 396	18 503 790	676 672	-	19 180 462
UNESCO	37 992 628	4 901 322	396 842	-	43 290 792	52 322	147 461	43 489 085	6 088 471	49 577 556	555 853	157 058	50 290 467
UFU	1 236 173	960 622	-	-	2 196 825	40 945	-	2 237 780	329 916	2 567 696	171 684	198 649	2 958 029
TOTAL	326 018 890	54 137 386	6 735 658	3 535 839	390 427 773	10 240 081	8 301 920	408 969 774	54 808 324	463 778 098	12 244 894	6 258 959	482 281 911

\$/ Non compris un montant de 3 millions de dollars viré au Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins développés (état III).

\$/ Dépenses imputées sur le Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins développés (état III).

\$/ Non compris les frais généraux (1 447 444 dollars) au titre du compte d'écart (experts et bourses).

\$/ Y compris 1 504 114 dollars au titre des frais généraux des organisations.

\$/ Y compris 147 418 dollars au titre des frais généraux des organisations.

\$/ Dans les comptes vérifiés de l'OMS, le coût des services d'experts est comptabilisé à 3 000 dollars par mois de travail; le PNUD l'a ajusté en le portant à 3 500 dollars.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Budget des services administratifs et des services d'appui aux programmes

Dépenses engagées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1975

(En dollars des Etats-Unis)

	Engagements						Solde inutilisé
	Crédits ouverts	Réglés par décaissement		Non réglés		Total	
		Siège	Bureaux extérieurs	Siège	Bureaux extérieurs		
Chapitre premier. Traitements et salaires	36 964 400	12 656 349	24 307 950	-	-	36 964 299	101
Chapitre 2. Dépenses communes de personnel	14 940 300	3 610 163	10 976 607	382 530	107 396	15 076 696	(136 396)
Chapitre 3. Frais de voyage et de transport	1 643 100	210 256	1 240 542	-	-	1 450 798	192 302
Chapitre 4. Matériel et installations	785 900	57 692	728 418	-	-	786 110	(210)
Chapitre 5. Frais généraux	5 461 700	2 589 796	2 986 156	80 500	-	5 656 452	(194 792)
Chapitre 6. Dépenses spéciales	1 792 000	1 238 995	-	509 304	-	1 748 299	43 701
Montant brut des dépenses engagées	61 587 400	20 363 251	40 239 673	972 334	107 396	61 682 654	(95 254)
<u>A déduire :</u>							
Chapitre 7. Recettes							
Contributions du personnel	(7 696 800)	(3 072 751)	(4 668 340)	-	-	(7 741 091)	44 291
Remboursement de cotisations à la Caisse commune des pensions	(160 000)	(24 314)	(186 649)	-	-	(210 963)	50 963
Remboursement par la PAO de sa part des dépenses relatives aux conseillers agricoles principaux dans les pays	(1 301 300)	-	(1 301 300)	-	-	(1 301 300)	-
	(2 153 100)	(3 097 065)	(6 156 289)	-	-	(9 253 354)	95 254
Engagements nets	52 429 300	17 266 186	34 083 384	972 334	107 396	52 429 300	-

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Placements et prêts au logement au 31 décembre 1975

(En dollars des Etats-Unis)

A. Placements à court et à moyen terme

Banques	Taux d'intérêt	Echéance	Montant
Crédit suisse Compte de dépôt à terme	5 5/16	5 janv. 1976	700 000
Banque royale du Canada "	7	5 janv. 1976	742 574
Bank of New Zealand "	5	5 janv. 1976	158 395
Bank of New Zealand "	4	8 janv. 1976	105 597
P.K. Banken "	5 1/4	8 janv. 1976	1 138 952
Amsterdam-Rotterdam Bank "	4 3/4	8 janv. 1976	1 872 659
Bank of New Zealand "	4	17 janv. 1976	211 193
Bank of New Zealand "	4	17 janv. 1976	527 983
Bank of New Zealand "	4	26 janv. 1976	105 597
Banque royale du Canada "	7	2 fév. 1976	742 574
Banque royale du Canada "	7	3 mars 1976	742 574
P.K. Banken "	8 1/4	11 mars 1976	911 162
Banque royale du Canada "	7	2 avr. 1976	742 574
P.K. Banken "	8 1/4	12 avr. 1976	911 162
P.K. Banken "	8 1/4	11 mai 1976	911 162
P.K. Banken "	8 1/4	11 juin 1976	911 162
Chemical Bank Compte d'épargne	5	-	1 748 957
Irving Trust Company "	5	-	5 067
Société générale Compte de dépôt à vue (délai de 48 heures)	4	-	256 410
Sumitomo Bank Compte de dépôt (avec préavis)	3 1/4	-	180 858
			<u>13 626 612</u>

B. Prêts au logement

Emprunteur	Taux d'intérêt	Année d'achèvement du remboursement du principal	Montant
Banque de développement du Tchad	3 1/2	1978	67 439
Gouvernement tanzanien	3 1/2	1984	228 720
Gouvernement du Botswana	3 1/2	1989	607 132
Gouvernement burundais	3 1/2	1990	311 426
Gouvernement du Lesotho	3 1/2	1990	602 270
Gouvernement rwandais	3 1/2	1990	170 000
Gouvernement malawien - Phase I	3 1/2	1990	243 587
Phase II	3 1/2	1991	180 000
Communauté de l'Afrique orientale	3 1/2	1990	450 000
Gouvernement béninois	3 1/2	*	437 557
Gouvernement souazi	3 1/2	*	364 500
			<u>3 662 631</u>

* Ces prêts sont remboursables sur une période de 15 ans commençant un an après la date d'acceptation des logements par l'emprunteur. L'acceptation n'avait pas encore été notifiée au 31 décembre 1975.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Programme de formation d'administrateurs adjoints
(Fonds d'affectation spéciale)

Etat des fonds au 31 décembre 1975

(En dollars des Etats-Unis)

Origine des fonds	Solde inutilisé au 1er janvier 1975	Recettes	Total dispo- nible en 1975	Engagements réglés par décaissement	Solde inutilisé au 31 décembre 1975
1. Gouvernements					
Allemagne (Répu- blique fédérale d')	13 945	159 937	173 882	104 855	69 027
Autriche	34 523	-	34 523	44 321	(9 798)
Belgique	96 269	421 473	517 742	314 631	203 111
Canada	(84 882)	21 758	(63 124)	75 282	(138 406)
Finlande	(3 450)	52 342	48 892	56 860	(7 968)
Iran	-	90 000	90 000	8	89 992
Japon	-	60 000	60 000	21 289	38 711
Pays-Bas	(71 193)	666 634	595 441	358 409	237 032
Suède	120 012	288 785	408 797	320 722	88 075
Suisse	5 360	48 108	53 468	52 736	732
2. Divers					
Association de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour les Nations Unies	(1 526)	-	(1 526)	-	(1 526)
Friends Service Council	(6)	-	(6)	160	(166)
	109 052	1 809 037	1 918 089	1 349 273	568 816

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Fonds d'affectation spéciale gérés par le FNUD

Etat récapitulatif des contributions annoncées au 31 décembre 1975
(En dollars des Etats-Unis)

Pays/Fonds d'affectation spéciale	Solde dû au 31 décembre 1974	Contributions supplémentaires et ajustements	Contributions annoncées pour 1976 et des exercices ultérieurs	Total	Versements reçus en 1975	Solde dû	Composition du solde à recevoir		
							Pour 1975 et les exercices antérieurs	Pour 1976 et des exercices ultérieurs	
Fonds d'équiment des Nations Unies									
Afghanistan	5 000	-	-	5 000	5 000	-	-	-	-
Algérie	82 000	-	22 000	104 000	82 000	22 000	-	-	22 000
Argentine	39 675	-	43 500	83 175	39 675	43 500	-	-	43 500
Birmanie	5 000	-	-	5 000	-	5 000	5 000	-	-
Bolivie	1 800	-	-	1 800	-	1 800	1 800	-	-
Botswana	2 907	(106)	2 307	5 108	2 801	2 307	-	-	2 307
Brazil	40 000	-	20 000	60 000	20 000	40 000	20 000	-	20 000
Cambodge	1 234	-	-	1 234	-	1 234	1 234	-	-
Chili	25 000	(15 000)	10 000	20 000	10 000	10 000	-	-	10 000
Chine	105 263	-	101 523	206 786	105 263	101 523	-	-	101 523
Chypre	-	-	256	256	-	256	-	-	256
Colombie	1 000	-	-	1 000	-	1 000	1 000	-	-
Côte d'Ivoire	5 556	126	-	5 682	-	5 682	5 682	-	-
Costa Rica	10 247	-	-	10 247	-	8 497	8 497	-	-
Cuba	24 540	-	24 540	49 080	1 750	49 080	-	-	24 540
Danemark	517 241	36 265	495 050	1 048 556	553 506	495 050	-	-	495 050
Egypte	96 706	(51 996)	44 447	89 157	44 710	44 447	-	-	44 447
Ghana	-	33 060	-	33 060	33 060	-	-	-	-
Grèce	-	-	3 000	3 000	-	3 000	-	-	3 000
Inde	325 000	-	-	325 000	321 307	3 693	3 693	-	-
Irak	30 000	-	13 559	43 559	-	43 559	30 000	-	13 559
Iran	15 000	-	15 000	30 000	15 000	15 000	-	-	15 000
Jamaïque	3 000	-	3 000	6 000	3 000	3 000	-	-	3 000
Lesotho	1 000	-	1 000	2 000	2 000	-	-	-	-
Libéria	10 000	-	10 000	20 000	10 000	10 000	-	-	10 000
Maroc	11 628	872	-	12 500	12 500	-	-	-	-
Niger	70 815	4 185	-	75 000	-	75 000	75 000	-	-
Nigeria	15 731	529	-	16 260	-	16 260	16 260	-	-
Norvège	1 022 305	100 144	-	2 481 145	1 122 449	1 358 696	-	-	1 358 696
Pakistan	96 162	-	96 162	192 324	-	192 324	96 162	-	96 162
Pays-Bas	384 615	2 023 548	5 617 978	8 026 141	2 408 163	5 617 978	-	-	5 617 978
Philippines	10 000	-	10 000	20 000	-	20 000	10 000	-	10 000
Qatar	15 000	-	-	15 000	-	15 000	15 000	-	-
République démocratique populaire lao	2 000	-	-	2 000	-	2 000	2 000	-	-

TABLEAU 7 (suite)

Pays/Fonds d'affectation spéciale	Solde dû au 31 décembre 1974	Contributions supplémentaires et ajustements	Contributions annoncées pour 1976 et des exercices ultérieurs	Total	Versements reçus en 1975	Solde dû	Composition du solde à recevoir		
							Pour 1975 et les exercices antérieurs	Pour 1976 et des exercices ultérieurs	
Fonds d'équi- pement des Nations Unies (suite)									
République Dominicaine	-	-	2 000	2 000	-	2 000	-	2 000	
République-Unie de Tanzanie	2 011	(250)	1 761	3 522	-	3 522	1 761	1 761	1 761
République-Unie du Cameroun	1 073	177	1 136	2 386	1 250	1 136	-	1 136	1 136
Sri Lanka	20 000	-	-	20 000	-	20 000	-	20 000	-
Soudan	-	-	5 000	5 000	-	5 000	-	5 000	5 000
Suède	-	2 564 103	-	2 564 103	2 564 103	-	-	-	-
Tunisie	1 500	-	1 500	3 000	3 000	1 500	-	1 500	1 500
Yémen	-	-	1 978	1 978	-	1 978	-	1 978	1 978
Yougoslavie	300 000	-	300 000	600 000	300 000	300 000	-	300 000	300 000
Zaire	-	15 400	-	15 400	15 400	-	-	-	-
Total partiel	3 300 009	4 711 057	8 205 393	16 216 459	7 698 977	8 517 482	313 089	8 204 393	
Fonds autorenou- velable des Nations Unies pour l'exploit- ation des ressources naturelles									
Japon	-	3 500 000	-	3 500 000	3 500 000	-	-	-	-
Pays-Bas	384 615	26 908	374 532	786 055	411 523	374 532	-	374 532	374 532
Total partiel	384 615	3 526 908	374 532	4 286 055	3 911 523	374 532	-	374 532	

TABLEAU 7 (suite)

Pays/Fonds d'affectation spéciale	Solde dû au 31 décembre 1974	Contributions supplémentaires et ajustements	Contributions annoncées pour 1976 et des exercices ultérieurs	Total	Versements reçus en 1975	Solde dû	Composition du solde à recevoir		
							Pour 1975 et les exercices antérieurs	Pour 1976 et des exercices ultérieurs	
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'envoi de personnel d'exécution (OPEX) au Swaziland									
Suède	262 295	(8 036)	227 790	482 049	254 259	227 790	-	227 790	
Total partiel	262 295	(8 036)	227 790	482 049	254 259	227 790	-	227 790	
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les programmes opérationnels (Lesotho)									
Suède	183 606	(5 625)	318 906	496 887	177 981	318 906	-	318 906	
Total partiel	183 606	(5 625)	318 906	496 887	177 981	318 906	-	318 906	
Fonds d'affectation spéciale en faveur des pays et des peuples coloniaux									
Belgique	133 333	9 524	128 205	271 062	142 857	128 205	-	128 205	
Norvège	464 684	43 446	-	508 130	508 130	-	-	-	
Total partiel	598 017	52 970	128 205	779 192	650 987	128 205	-	128 205	
Fonds bénévole spécial pour le programme des Volontaires des Nations Unies									
Allemagne (République fédérale d')	-	205 128	-	205 128	205 128	-	-	-	
Botswana	416	(60)	-	356	-	356	-	356	

TABLEAU 7 (suite)

Pays/Fonds d'affectation spéciale	Solde dû au 31 décembre 1974	Contributions supplémentaires et ajustements	Contributions annoncées pour 1976 et des exercices ultérieurs	Total	Versements reçus en 1975	Solde dû	Composition du solde à recevoir	
							Pour 1975 et les exercices antérieurs	Pour 1976 et des exercices ultérieurs
Fonds bénévole spécial pour le Programme des Volontaires des Nations Unies (suite)	100 000	-	-	100 000	-	100 000	100 000	-
Etats-Unis d'Amérique	-	2 000	-	2 000	2 000	-	-	-
Indonésie	-	1 500	-	1 500	1 500	-	-	-
Libéria	-	5 000	-	5 000	5 000	-	-	-
Maroc	-	75 000	-	75 000	75 000	-	-	-
Pays-Bas	-	-	-	-	-	-	-	-
République démoc- ratique popu- laire lao	-	721	-	721	721	-	-	-
Suisse	-	56 391	-	56 391	56 391	-	-	-
Total partiel	100 416	345 680	-	446 096	345 740	100 356	100 356	-
Reliquat du Fonds de secours du Bureau spécial des secours des Nations Unies au Bangladesh	-	750 000	-	750 000	750 000	-	-	-
Fonds reçus du Bureau spécial des secours des Nations Unies au Bangladesh	-	750 000	-	750 000	750 000	-	-	-
Total partiel	-	750 000	-	750 000	750 000	-	-	-
Fonds d'affec- tation spéciale pour la Répu- blique du Zaïre	136 160	-	-	136 160	-	136 160	136 160	-
Zaïre	136 160	-	-	136 160	-	136 160	136 160	-
Total partiel	136 160	-	-	136 160	-	136 160	136 160	-

TABEAU 7 (suite)

Pays/Fonds d'affectation spéciale	Solde dû au 31 décembre 1974	Contributions supplémentaires et ajustements	Contributions annoncées pour 1976 et des exercices ultérieurs	Total	Versements reçus en 1975	Solde dû	Composition du solde à recevoir		
							Pour 1975 et les exercices antérieurs	Pour 1976 et des exercices ultérieurs	
Fonds des Nations Unies pour le développement de l'Irnan occidental									
Indonésie	47 866	-	-	47 866	13 152	34 714	34 714	-	
Total partiel	47 866	-	-	47 866	13 152	34 714	34 714	-	
TOTAL GENERAL	5 012 984	9 372 954	9 254 826	23 640 754	13 802 619	9 838 145	584 319	9 253 826	

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Fonds d'affectation spéciale

Placements et dépôts au 31 décembre 1975
(En dollars des États-Unis)

Fonds d'affectation spéciale/Banques		Taux d'intérêt	Echéance	Montant	Total
<u>Fonds d'affectation spéciale en faveur des pays et des peuples coloniaux</u>					
European-American Banking Corporation, Grande Caïmane	Compte de dépôt à terme	6 1/8	7 janvier 1976	1 038 125	
Société Générale, Belgique	Compte de dépôt à terme	5 3/4	12 janvier 1976	130 265	
Mitsui Bank, Londres	Compte de dépôt à vue (délai de 48 heures)	5 1/4		434 345	
National Westminster Bank, Londres	Compte de dépôt à vue (délai de 48 heures)	5 1/8		<u>518 977</u>	2 121 712
<u>Fonds d'équipement des Nations Unies</u>					
Amsterdam Rotterdam Bank	Compte de dépôt à terme	5	7 janvier 1976	1 504 094	
European-American Banking Corporation, Grande Caïmane	Compte de dépôt à terme	6 1/8	7 janvier 1976	6 241 575	
Bank of America, Nassau	Compte de dépôt à terme	8	26 janvier 1976	1 000 000	
Amsterdam Rotterdam Bank	Compte de dépôt à terme	4 1/2	9 février 1976	1 498 128	
Manufacturers Hanover Trust, Nassau	Compte de dépôt à terme	7 3/4	9 février 1976	500 000	
Bank of America, Francfort	Compte de dépôt à terme	11	19 mars 1976	355 000	
Bank of America, Nassau	Compte de dépôt à vue (délai de 24 heures)	5 3/8		600 000	
Morgan Guarantee Trust, Nassau		5 3/8		500 000	
National Westminster Bank, Londres	Compte de dépôt à vue (délai de 24 heures)	5 1/8		1 031 875	
Mitsui Bank, Londres	Compte de dépôt à vue (délai de 48 heures)	5 1/2		500 000	
P. K. Banken	Compte de dépôt à vue (délai de 48 heures)	5 3/4		2 277 904	
Chase Manhattan Bank	Compte d'épargne	5		<u>1 290 857</u>	17 299 533
<u>Fonds des Nations Unies pour le développement de l'Irian occidental</u>					
Chemical Bank, Francfort	Compte de dépôt à vue (délai de 24 heures)	5 1/8		850 000	
Irving Trust Company	Compte d'épargne	5		<u>116 093</u>	966 093

TABLEAU 8 (suite)

Fonds d'affectation spéciale/Banques		Taux d'intérêt	Echéance	Montant	Total
<u>Reliquat des éléments d'actif de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée</u>					
Irving Trust Company	Compte d'épargne	5		30 415	30 415
<u>Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les programmes opérationnels (Lesotho)</u>					
Chase Manhattan Bank, Nassau	Compte de dépôt à terme	6	8 janvier 1976	<u>193 849</u>	193 849
<u>Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'envoi de personnel d'exécution (OPEX) au Souaziland</u>					
European-American Banking Corporation, Grande Caïmane	Compte de dépôt à terme	6 1/8	7 janvier 1976	<u>242 893</u>	242 893
<u>Fonds d'affectation spéciale pour la République du Zaïre</u>					
Chemical Bank	Compte d'épargne	5		<u>951 582</u>	951 582
<u>Reliquat du Fonds de secours du Bureau spécial des secours des Nations Unies au Bangladesh</u>					
European-American Banking Corporation, Grande Caïmane	Compte de dépôt à terme	6 1/8	7 janvier 1976	<u>906 402</u>	906 402
<u>Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'explo- ration des ressources naturelles</u>					
European-American Banking Corporation	Compte de dépôt à terme	6 1/8	7 janvier 1976	4 484 392	
Amsterdam Rotterdam Bank	Compte de dépôt à terme	5	16 janvier 1976	380 166	
Mitsui Bank, Londres	Compte de dépôt à vue (délai de 48 heures)	5 1/4		<u>462 683</u>	<u>5 327 241</u>
TOTAL					<u>28 039 720</u>

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Solde inutilisé des allocations au 31 décembre 1975
(En dollars des Etats-Unis)

ORGANISATIONS	Solde inutilisé des allocations au 31/12/75	Ajustements globaux le 1/1/75	Allocations nettes autorisées en 1975	Montant utilisé des allocations autorisées en 1975	Solde inutilisé des allocations au 31/12/75
AIEA	6 931 442	240 911	4 447 892	(4 493 301)	7 126 944
Banque mondiale	17 813 626	(247 053)	22 918 566	(13 742 722)	26 742 417
BASD	514 906	2 325	2 196 050	(1 436 330)	1 276 951
BID	2 503 891	(5 951)	1 408 249	(1 412 662)	2 493 527
Bureau de la coopération technique de l'ONU	89 630 250	24 877 908	71 760 356	(75 353 100)	110 915 414
CRUCED	12 217 775	72 967	12 832 674	(9 063 714)	16 059 702
FAO	218 851 502	2 060 415	121 911 560	(138 923 551)	203 899 926
OACI	19 437 135	225 797	22 927 299	(18 541 636)	24 048 595
OIT	48 077 682	4 835 951	47 369 506	(44 069 025)	56 214 114
OMCI	4 637 000	25 065	3 664 720	(2 880 459)	5 446 326
OMM	8 865 217	(60 133)	12 307 190	(8 034 668)	13 077 606
OMS	50 946 042	(668 075)	29 953 648	(26 163 147)	54 068 468
ONUDI	68 590 944	(576 083)	45 380 211	(35 177 330)	78 217 742
PNUD	40 293 150	(15 872 520)	44 274 562	(30 581 308)	38 073 884
UIT	3 223 221	32 056	2 017 151	(2 938 029)	2 334 399
UNESCO	65 605 645	9 341 149	40 801 122	(50 290 467)	65 457 449
UPU	26 561 632	176 279	18 297 964	(19 180 462)	25 855 413
TOTAL	684 661 060	24 461 008	504 468 720	(482 281 911)	731 308 877
A déduire :					
Allocations relatives au Fonds pour les mesures spéciales	17 990 549	-	9 020 732	(8 301 920)	18 709 361
	666 670 511	24 461 008	495 447 988	(473 979 991)	712 599 516

Note : Le solde inutilisé des allocations, chiffré à 731,3 millions de dollars, comprend un montant de 178,3 millions de dollars correspondant aux allocations autorisées pour la période au-delà du cycle de programmation actuel (1972-1976).

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Dépenses prévues et dépenses effectives des organisations en 1975^{a/}
(En millions de dollars des Etats-Unis)

	Projections pour 1975 soumises par les organisations en				Dépenses effectives au 31 décembre 1975
	Octobre 1974	Avril 1975	Juillet 1975	Octobre 1975	
AIEA	3,0	3,5	3,6	3,6	3,9
Banque mondiale	15,0	14,5	13,7	13,3	13,2
BASD	3,6	1,6	1,6	1,6	1,3
BID	0,9	1,3	1,3	1,3	1,2
Bureau de la coopé- ration technique de l'ONU	48,0	51,0	58,8	60,5	64,9
CNUCED	7,0	7,0	7,0	7,0	8,2
FAC	80,0	90,0	100,0	116,0	122,4
OACI	12,0	13,5	13,5	14,0	17,0
OIT	27,5	30,5	37,3	38,7	41,7
OMCI	1,5	2,0	2,0	2,0	2,5
OMM	6,0	6,0	6,1	6,6	6,9
OMS	16,0	20,0	21,2	20,4	21,9
ONUDI	20,7	23,2	29,0	30,0	32,2
PNUD	9,0	16,5	16,5	23,8	28,1
UIT	13,0	15,0	15,0	15,1	17,3
UNESCO	45,0	40,0	44,3	43,4	45,1
UPU	1,7	1,8	2,0	2,0	2,3
TOTAL	309,9	337,4	372,9	399,3	430,1 b/

a/ Non compris un montant de 57,8 millions de dollars pour les frais généraux et un montant de 6,3 millions de dollars pour les contributions de contrepartie en espèces versées par les gouvernements. Y compris les dépenses au titre des CIP, de la réserve du Programme, des mesures spéciales en faveur des pays les moins développés de la participation aux frais et de l'écart entre les coûts standards et les coûts réels.

b/ Soit 419,7 millions de dollars pour les dépenses au titre des programmes et 10,4 millions de dollars pour l'écart entre les coûts standards et les coûts réels.

IV. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1. Le Comité des commissaires aux comptes, créé en vertu de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, est tenu de vérifier les comptes du Programme des Nations Unies pour le développement conformément aux dispositions de l'article XII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à celles de l'annexe audit règlement financier.

2. L'Administrateur a soumis au Comité des commissaires aux comptes les états financiers ci-après, accompagnés de dix tableaux :

- Etat I. Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975
- Etat II. Bilan au 31 décembre 1975
- Etat III. Etat, au 31 décembre 1975, de la réserve pouvant donner lieu à distribution, et de la réserve opérationnelle
- Etat IV. Etat récapitulatif des variations de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975
- Etat V. Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins développés - Etat des fonds au 31 décembre 1975
- Etat VI. Programme des Nations Unies pour le développement en tant qu'organisation chargée de l'exécution de ses propres projets - Etat des fonds au 31 décembre 1975
- Etat VII. Programme des Nations Unies pour le développement en tant qu'organisation chargée de l'exécution des projets du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population - Etat des fonds au 31 décembre 1975
- Etat VIII. Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD - Etat récapitulatif des fonds au 31 décembre 1975

Etendue de la vérification

3. L'étendue de la vérification des comptes par le Comité des commissaires aux comptes est définie dans l'article XII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, qui dispose que :

"La vérification des comptes est effectuée conformément aux normes usuelles généralement acceptées en la matière et, sous réserve de directives spéciales de l'Assemblée générale, conformément au mandat additionnel joint en annexe au présent règlement.

Le Comité des commissaires aux comptes a la faculté de formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers intérieurs et, en général, sur l'administration et la gestion de l'Organisation.

Le Comité des commissaires aux comptes est complètement indépendant et seul responsable de l'exécution de la vérification."

4. Les fonctions du Comité des commissaires aux comptes sont énoncées dans l'annexe au Règlement financier et règles de gestion financières de l'Organisation des Nations Unies visée à l'article XII dudit règlement, dont le paragraphe 1 se lit comme suit :

"Le Comité des commissaires aux comptes vérifie conjointement et séparément les comptes de l'Organisation des Nations Unies, y compris tous les fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux, comme il le juge nécessaire pour s'assurer :

a) Que les états financiers sont conformes aux livres et écritures de l'Organisation;

b) Que les opérations financières dont les états rendent compte ont été conformes aux règles et règlements, aux dispositions budgétaires et aux autres directives applicables;

c) Que les valeurs et le numéraire déposés en banque ou en caisse ont été soit vérifiés grâce à des certificats directement reçus des dépositaires de l'Organisation, soit effectivement comptés;

d) Que les contrôles intérieurs, y compris la vérification intérieure des comptes, sont adéquats eu égard à la mesure dans laquelle on s'y fie;

e) Que tous les éléments de l'actif et du passif ainsi que tous les excédents et déficits ont été comptabilisés selon des procédures qu'il juge satisfaisantes."

5. Le Comité a vérifié les comptes et états financiers conformément aux principes énoncés ci-dessus; il a notamment effectué un examen général des pratiques comptables et des systèmes de contrôle financier intérieur et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et des pièces justificatives qu'il a jugées nécessaires en l'occurrence.

6. Au cours de ses travaux, le Comité des commissaires aux comptes est demeuré en liaison avec le Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, le Service de vérification intérieure des comptes de l'ONU, le Service de contrôle de la gestion et de vérification des comptes du PNUD et le Corps commun d'inspection, afin d'éviter tout double emploi des efforts et tout chevauchement des tâches.

7. Les commissaires aux comptes ne se sont rendus dans aucun bureau de représentant résident ni auprès d'aucune des organisations participantes et chargées de l'exécution. Le Comité a vérifié les comptes et les états financiers à New York.

Principales conclusions et recommandations

8. Les principales conclusions et recommandations résultant de la vérification des comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 1975 sont exposées dans les paragraphes suivants.

Etats financiers

9. Les états financiers concernant les comptes du PNUD pour l'exercice 1975 sont fondés sur les soldes, ajustés comme il convient pour tenir compte des soldes indiqués par les organisations. En raison du délai généralement nécessaire pour clore les comptes de fin d'exercice, les faire vérifier par les vérificateurs extérieurs des comptes des organisations et les transmettre officiellement au PNUD, il a fallu dans certains cas accepter comme définitifs les chiffres communiqués par les organisations avant que la vérification extérieure de leurs comptes n'ait été achevée.

10. En conséquence, les états financiers du PNUD (en particulier les états I, II, III, IV et V) pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975 comprennent :

a) Les comptes définitifs des organisations ci-après, qui avaient déjà été vérifiés par les vérificateurs extérieurs des comptes compétents (et qui représentent 90 p. 100 environ des dépenses des organisations) :

- Agence internationale de l'énergie atomique
- Banque asiatique de développement
- Banque mondiale
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
- Organisation de l'aviation civile internationale
- Organisation des Nations Unies
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
- Organisation internationale du Travail
- Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
- Organisation météorologique mondiale
- Organisation mondiale de la santé
- Programme des Nations Unies pour le développement (en tant qu'organisation chargée de l'exécution de ses propres projets)
- Union internationale des télécommunications
- Union postale universelle

b) Les comptes définitifs des organisations ci-après, dont les comptes n'avaient pas encore été vérifiés par les vérificateurs extérieurs des comptes compétents :

- Banque interaméricaine de développement
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

11. L'Administrateur se propose d'indiquer et d'incorporer dans les comptes et états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 1976 tout nouvel ajustement des comptes de 1975 qui pourrait se révéler nécessaire lorsque les comptes vérifiés des organisations énumérées à l'alinéa b) du paragraphe qui précède auront été reçus.

12. L'état VIII indique l'état récapitulatif des fonds d'affectation spéciale qui sont gérés sous la direction de l'Administrateur. Les comptes et états financiers relatifs à ces fonds d'affectation spéciale reflètent le principe du financement annuel, principe appliqué par le PNUD depuis que le Conseil d'administration l'a approuvé à sa dixième session et que l'Assemblée générale l'a à son tour approuvé dans sa résolution 2688 (XXV).

13. Pour rendre compte avec plus de détails de la situation, deux nouveaux états et deux tableaux supplémentaires ont été établis pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975 :

- Etat III. Etat de la réserve pouvant donner lieu à distribution et de la réserve opérationnelle
- Etat IV. Etat récapitulatif des variations de la situation financière - aperçu de la source et de l'utilisation des fonds et variations des éléments du fonds de roulement
- Tableau 8. Liste des dépôts et placements des fonds d'affectation spéciale
- Tableau 10. Dépenses prévues et dépenses effectives des organisations.

14. Le PNUD a adopté la pratique de faire figurer les ajustements d'exercices antérieurs et les comptes d'écarts (experts) dans l'état de la réserve pouvant donner lieu à distribution et de la réserve opérationnelle.

15. De l'avis du Comité, ces éléments devraient figurer dans l'état des recettes et des dépenses comme transactions de l'exercice en cours, afin de rendre compte plus exactement des résultats nets de l'exercice.

Changements intervenus dans la situation financière

16. En 1975, les réserves du PNUD ont diminué de la manière suivante :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Solde en début d'exercice au 1er janvier 1975	175,8 millions
Solde en fin d'exercice au 31 décembre 1975	87,4 millions
Diminution nette	<u>88,4 millions</u>

17. A cause de cette diminution importante des ressources, il a fallu obtenir en décembre 1975 des moyens temporaires de financement auprès d'autres organisations et de fonds d'affectation spéciale.

18. Le solde des réserves (87,4 millions de dollars) au 31 décembre 1975 se répartit de la manière suivante :

(En millions de dollars)

Encaisse	53,9	dont 27,9 millions de dollars ne sont pas convertibles ni facilement utilisables
Dépôts et prêts	17,2	
Effets non porteurs d'intérêt	12,4	qui ne peut être recouvré qu'en déduction de contributions futures
Avances et autres sommes à recevoir	47,0	
	<hr/>	
	130,5	
A déduire : Sommes à payer et autres exigibilités	43,1	
	<hr/>	
	87,4	
	<hr/> <hr/>	

19. Pour gérer efficacement les opérations, un contrôle financier des ressources s'impose. Toutefois, la vérification à laquelle a procédé le Comité fait apparaître certains faits qui risquent d'avoir accentué la diminution des réserves susmentionnées, à savoir :

- a) On n'a pas aligné comme il le fallait les allocations sur les ressources disponibles, si bien que des crédits ont été ouverts en 1975 au titre de nouveaux projets sans qu'il y existe de contrôle global des ressources;
- b) Les dépenses n'ont pas été comptabilisées régulièrement, d'où des retards dans la comparaison entre les dépenses et les allocations;
- c) Il n'y a pas de rapport de gestion permettant de comparer les résultats effectifs des opérations et les prévisions.

20. Vu ce qui précède, il a lieu de centraliser la planification et le contrôle financiers et d'améliorer le système d'établissement et de communication de rapports. Il devrait y avoir un moyen de mettre régulièrement en regard les unes des autres les dépenses, les allocations et les ressources, afin que la direction dispose des données voulues pour contrôler les opérations.

21. Le Comité recommande donc que le PNUD entreprenne immédiatement une étude des méthodes de gestion et de contrôle financiers et mette au point un système efficace d'informatique de gestion.

Evaluation de certains éléments d'actif

22. De l'avis du Comité, les éléments d'actif ci-après sont d'une valeur douteuse :

a) Monnaies non convertibles

Le Comité a noté que les avoirs en monnaies non convertibles se chiffraient au total à 31,7 millions de dollars au 31 décembre 1975, dont 27,9 millions de dollars étaient inutilisables et 3,8 millions de dollars partiellement utilisables. Les avoirs en monnaies inutilisables ont augmenté de 1,4 million de dollars et ceux en monnaies utilisables ont diminué de 2,4 millions de dollars depuis le 31 décembre 1974.

Le Comité a également appris que l'Administrateur prenait des mesures pour négocier avec les pays intéressés.

b) Effets non porteurs d'intérêt (12,4 millions de dollars)

Un gouvernement a émis en 1969 et 1970 des effets non porteurs d'intérêt, non négociables et irrévocables en ce qui concerne les contributions qu'il avait annoncées pour ces exercices, étant entendu qu'ils seraient gardés en dépôt jusqu'à ce que l'autorisation d'encaissement soit donnée. En dépit de demandes répétées, cette autorisation n'a pas été donnée.

23. En raison des incertitudes mentionnées aux alinéas a) et b) du paragraphe qui précède, il n'a pas été possible d'établir la valeur réelle des monnaies inutilisables et des effets non porteurs d'intérêt qui sont comptabilisés pour une valeur totale de 40,3 millions de dollars et notre opinion sur les états financiers doit donc être assortie de cette réserve.

24. Selon la pratique comptable du PNUD, les recettes sont comptabilisées suivant la méthode de comptabilité de caisse et le Comité pense donc que les montants susmentionnés auraient dû être considérés comme des contributions diverses et n'être comptabilisés comme recettes que lorsqu'un versement en monnaies convertibles est effectivement reçu ou que les fonds ont été utilisés au titre des dépenses des programmes.

25. Le Comité recommande donc que ces montants soient retirés de l'actif à court terme en 1976 et que les comptes soient ajustés en conséquence.

Engagements non comptabilisés

26. Selon la politique comptable du PNUD, les dépenses sont comptabilisées suivant la méthode de comptabilité d'exercice. Les vérifications du Comité ont cependant montré que les engagements ci-après pour 1975 n'étaient pas comptabilisés en fin d'exercice :

a) Dépenses au titre des programmes

Dans les états financiers, les dépenses enregistrées au titre des programmes sont celles qui figurent dans les comptes reçus des organisations participantes et chargées de l'exécution. Toutefois, certaines de ces organisations comptabilisent comme dépenses leurs coûts de biens et services fournis au cours de l'exercice alors que d'autres ne comptabilisent leurs dépenses que suivant la méthode de comptabilité de caisse, conformément à leurs règlements financiers et règles de gestion financière.

Comme le PNUD ne peut obtenir de toutes les organisations le montant de leurs dépenses sur la base de la comptabilité d'exercice, les dépenses pour l'exercice en cours se trouvent sous-estimées. On voit là aussi le signe du manque de cohérence des pratiques comptables dans le système des Nations Unies.

b) Dépenses d'administration et d'appui aux programmes

En fin d'exercice, les engagements non réglés ont été arbitrairement réduits de 1,5 million de dollars afin que les dépenses ne dépassent pas les crédits ouverts pour 1975.

Il est prévu d'imputer ces engagements sur les crédits ouverts pour 1976.

Réserve du Programme

27. Le 1er janvier 1972, la réserve du Programme a été fixée par le Conseil d'administration à 9 millions de dollars par an. Cette réserve est conçue "pour répondre aux besoins spéciaux des pays les moins développés et pour financer des projets qui n'auraient pas été prévus".

28. En 1972, 1973 et 1974, les dépenses n'ont pas atteint les montants approuvés et le Conseil d'administration a décidé que les montants non utilisés seraient reportés sur les exercices suivants. La réserve du Programme atteignait donc 11,6 millions de dollars en 1975. Cependant, les dépenses engagées en 1975 se sont élevées à 13,2 millions de dollars, d'où un déficit de 1,6 million de dollars.

29. Le Conseil a appris que l'Administrateur demanderait au Conseil d'administration d'approuver le report sur 1976 du déficit de 1,6 million de dollars et de tenir compte de ce montant dans la limite de la réserve du Programme pour cet exercice.

Remboursement par des organisations du trop-perçu au titre de leurs frais généraux

30. Lorsqu'en 1972, le PNUD est passé de la formule du financement intégral à celle du financement annuel, on a constaté l'existence de trop-perçus au titre des frais généraux. Depuis lors, des discussions ont eu lieu avec les organisations intéressées en ce qui concerne le remboursement des montants en question.

31. Le solde non encore remboursé au début de 1975 était de 7 092 358 dollars; en juin 1975, à sa vingtième session, le Conseil d'administration a autorisé l'Administrateur à passer par profits et pertes les montants suivants représentant au total 3 190 000 dollars :

	<u>Dollars</u>
FAO	2 200 000
UNESCO	709 000
OIT	186 000
OMS	95 000
	<hr/>
	3 190 000
	<hr/> <hr/>

32. Les sommes non encore remboursées au 31 décembre 1975 atteignent au total 3,9 millions de dollars et des conditions de remboursement ont été négociées avec les organisations ci-après selon les modalités indiquées :

	<u>Dollars</u>	
a) FAO	2 775 130	remboursables en cinq versements annuels de 555 026 dollars chacun, à partir de 1976
b) UNESCO	893 099	remboursables en deux versements de 446 550 dollars en 1977 et 1978
c) OIT	234 129	remboursables en deux versements de 117 065 en 1976 et 1977
	<hr/>	
	3 902 358	
	<hr/> <hr/>	

Vérification des comptes bancaires et des placements

33. Au moment où le Comité a terminé sa vérification des comptes, en mai 1976, il n'avait pas reçu de confirmation directe pour un découvert de 19 589 dollars et deux placements à court terme d'un montant total de 386 675 dollars. Il a examiné par la suite des relevés bancaires indiquant que ces placements avaient été liquidés et continuera à vérifier le compte bancaire en 1976.

Dépôts non identifiés appelant des précisions

34. L'origine et l'affectation de certains fonds versés aux comptes bancaires du PNUD ne sont pas toujours clairement précisées. Ces fonds sont gardés en dépôt sur un compte d'ordre et sont considérés comme des sommes à payer à la fin de l'exercice.

35. Au 31 décembre 1975, le montant total des fonds dont l'utilisation n'avait pas été précisée par les déposants s'élevait à 4,4 millions de dollars contre 4,1 millions de dollars à la fin de l'exercice 1974. Au 31 mars 1976, ces dépôts atteignaient encore un total de 4,4 millions de dollars, dont 2,4 millions de dollars environ représentaient des dépôts effectués en 1975, 0,7 million de dollars des dépôts effectués en 1974 et 1,3 million de dollars des dépôts effectués en 1973 et lors d'exercices antérieurs.

36. Si l'utilisation de ces fonds avait été précisée à la fin de l'exercice, les recettes comptabilisées pour 1975 auraient été supérieures de 4,4 millions de dollars.

37. Il est extrêmement important que ces comptes soient rapidement régularisés, pour que le PNUD puisse gérer ses ressources financières régulièrement et efficacement. Le Comité recommande donc, comme il l'a déjà fait précédemment, que les mesures correctives nécessaires soient prises sans tarder, afin d'identifier tous fonds et d'en préciser l'utilisation.

Retards dans le paiement des contributions annoncées par les gouvernements

38. La vérification des comptes de 1975 a révélé que les contributions annoncées par les gouvernements et non acquittées au 31 décembre 1975 se chiffraient à 41,6 millions de dollars, ce qui est un progrès par rapport à l'exercice précédent, où le montant correspondant était de 68,4 millions de dollars.

39. Néanmoins, le Comité recommande de poursuivre les efforts qui sont faits pour recouvrer les contributions annoncées mais non encore acquittées, afin d'augmenter au maximum les recettes.

Manuel de pratiques comptables

40. En 1974, le Comité avait été d'avis que le PNUD devrait envisager sérieusement l'élaboration d'un manuel complet de pratiques et de directives comptables. Aucune mesure n'a été prise en 1975.

Versement à titre gracieux

41. En 1975, un versement à titre gracieux de 5 000 dollars a été fait à la veuve d'un ancien fonctionnaire au titre de la liquidation de ses droits découlant du fait que son conjoint était employé par le PNUD.

42. Ce versement a été fait conformément à l'article XIV du règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD. L'article 14.5, selon lequel un état de ces versements à titre gracieux doit être soumis à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration en même temps que les comptes annuels, n'a pas été respecté.

Remerciements

Le Comité des commissaires aux comptes exprime sa gratitude au Secrétaire général, à l'Administrateur et à leurs collaborateurs pour l'aide et le concours qu'ils lui ont apportés.

L'Auditeur général du Canada,

(Signé) J. J. MACDONELL

Le Contrôleur général des comptes de la Colombie,

(Signé) A. MARTINEZ ZULETA

Le Vérificateur général des comptes du Pakistan,

(Signé) Abdul HAMID

Le 25 juin 1976

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
